



ECONOMIE ET COMMERCE

A0 : Quelle est l'évolution du ratio emploi/actif sur le territoire du Scot ?

A0a. Evolution du ratio emploi/actif à l'échelle du SMRR, par EPCI et par niveau de polarité.

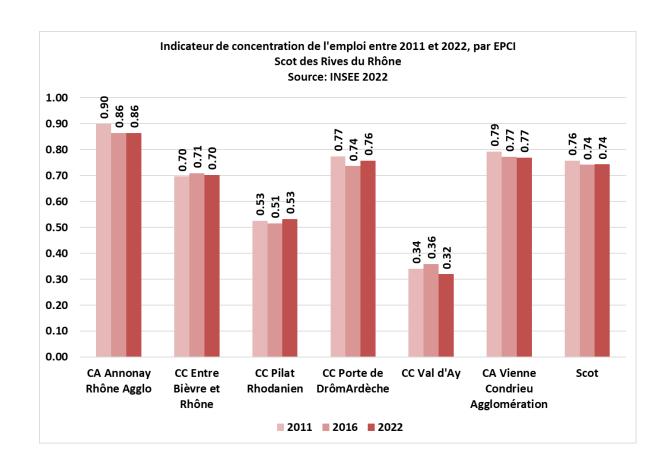
Indicateur A0a. Evolution du ratio emploi/actif à l'échelle du SMRR, par EPCI et par niveau de polarité.

Données utilisées pour l'indicateur A0a :

Les données portant sur la concentration de l'emploi sont issues des séries du RP, exploitation principale de 2022 publiées par l'INSEE en juin 2025. L'indicateur de concentration de l'emploi exprime le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire.

- lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire propose plus d'emplois qu'il n'abrite d'actifs occupés
- lorsque l'indicateur est inférieur à 1, le territoire est à dominante résidentielle, avec plus d'actifs occupés résidants que d'emplois

A l'échelle des EPCI:





À l'échelle du Scot, le ratio global emploi-actif est en légère diminution entre 2011 et 2022 (-1,9 %). Cette baisse résulte notamment du renforcement de l'agglomération lyonnaise, qui a tendance à concentrer de plus en plus d'emplois. Si nous regardons la période 2016-2022, nous assistons à une stabilisation du ratio emploi-actif sur le territoire des Rives du Rhône.

À l'échelle des différents EPCI du territoire, la tendance est plutôt similaire, car entre 2011 et 2022, 4 EPCI sur 6 ont vu leur ratio emploi-actif diminuer. C'est le cas des deux communautés d'agglomérations Annonay Rhône Agglo (-3,9%) et Vienne Condrieu Agglomération (-3,1%) ainsi que des communautés de communes de Porte de DrômArdèche (-2,2%) et du Val d'Ay (-6,2 %).

Pour Entre Bièvre et Rhône et le Pilat Rhodanien, le ratio emploi-actif est resté stable au cours de cette période.

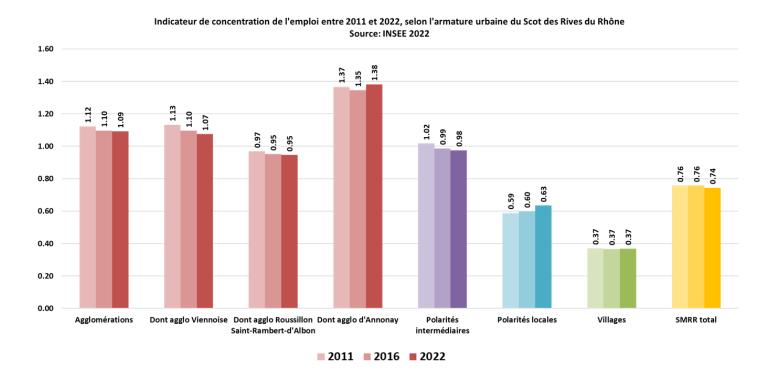
Si nous regardons la période 2016-2022, nous observons une légère inversion des tendances, puisque sur cette période seulement 2 EPCI sur 6 ont vu leur ratio emploi actif-diminuer. Dans une moindre mesure pour Entre Bièvre et Rhône (-1 %) et une diminution plus importante pour le Val d'Ay (-11 %).

Le Pilat rhodanien et Porte de DrômArdèche quant à eux, ont vu leur ratio emploi-actif augmenter avec respectivement +3,2 % et +2,8 %.

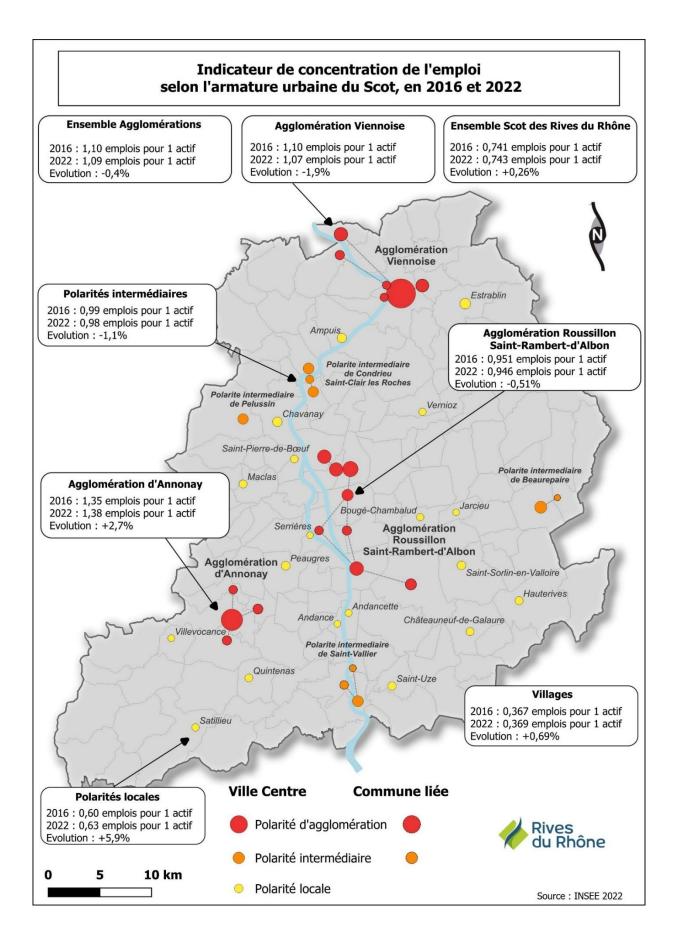
Pour Vienne Condrieu Agglomération et Annonay Rhône Agglo, le ratio emploi-actif est resté stable au cours de cette période.

Suivant les différents niveaux de polarité du territoire, des dynamiques variables sont observées.

A l'échelle des polarités :









Pour les agglomérations :

Globalement, les agglomérations offrent plus d'emplois qu'elles n'ont d'actifs résidant dans la zone (indicateur de concentration de l'emploi de 1,07 dans l'agglomération viennoise et de 1,38 dans l'agglomération d'Annonay en 2022). Seule l'agglomération de Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon offre moins d'emplois qu'elle n'a d'actifs dans la zone (indicateur de concentration de l'emploi de 0,95 en 2022).

Toutefois, sur la période 2016-2022, nous observons une légère diminution du ratio emplois/actifs dans deux des trois agglomérations. C'est le cas de l'agglomération viennoise (–1,9 %) et de l'agglomération de Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon (–0,51 %).

L'agglomération d'Annonay, quant à elle, connait une augmentation du ratio emplois/actifs sur son territoire (+2,7 %).

À noter que le ratio en 2022 reste inférieur à celui observé en 2011. Il est donc difficile de savoir si la baisse observée sur la période 2016-2022 sera durable ou non.

Pour les polarités intermédiaires :

Les polarités intermédiaires comptent globalement autant d'emplois que d'actifs résidant dans la zone (0,98 emplois pour 1 actif). Nous constatons une légère baisse du ratio emplois/actifs ces dernières années (-1,1 % entre 2016 et 2022).

Pour les polarités locales :

Les polarités locales comptent globalement moins d'emplois que d'actifs résidant dans la zone (0,63 emplois pour 1 actif). Notons une augmentation du ratio emplois/actifs ces dernières années (+5,9 % entre 2016 et 2022).

Pour les villages :

L'indicateur de concentration d'emplois est faible dans les villages, avec en moyenne moins d'1 emploi sur le territoire pour 3 actifs résidant dans la zone. Cette spécificité, qui n'est pas propre au territoire des Rives du Rhône, marque le fort degré de résidentialisation des communes rurales.

Le ratio emplois/actifs des villages est plutôt stable depuis 2011, puisqu'il oscille à 0,37 emplois pour 1 actif jusqu'à 2022.



A1 : Développer des zones économiques plus qualitatives et économiques en foncier.

Indicateur A1a. Secteurs renouvelés ou densifiés dans les ZAE.

Indicateur A1b. Recensement des friches économiques et identification de celles qui pourraient évoluer ou sont revenues sur le marché.

Indicateur A1c. Nombre de plans guides / plans d'aménagement réalisés pour les ZAE et études réalisées pour la densification / renouvellement des ZAE.

Indicateur A1d. Réduction des espaces aménagés dans les ZAE par rapport à ce qu'autorise le Scot.

Indicateur A1e. Rythme de développement des ZAE et sites économiques par rapport aux capacités de développement offertes dans le Scot.

Indicateur A1f. Les schémas de développement économique des EPCI ont-ils été réalisés ?

Indicateur A1a. Secteurs renouvelés ou densifiés dans les ZAE.

Données utilisées pour l'indicateur A1a :

- Analyse des schémas de développement économique + BD foncier éco + Etudes friches SMRR + EPCI.

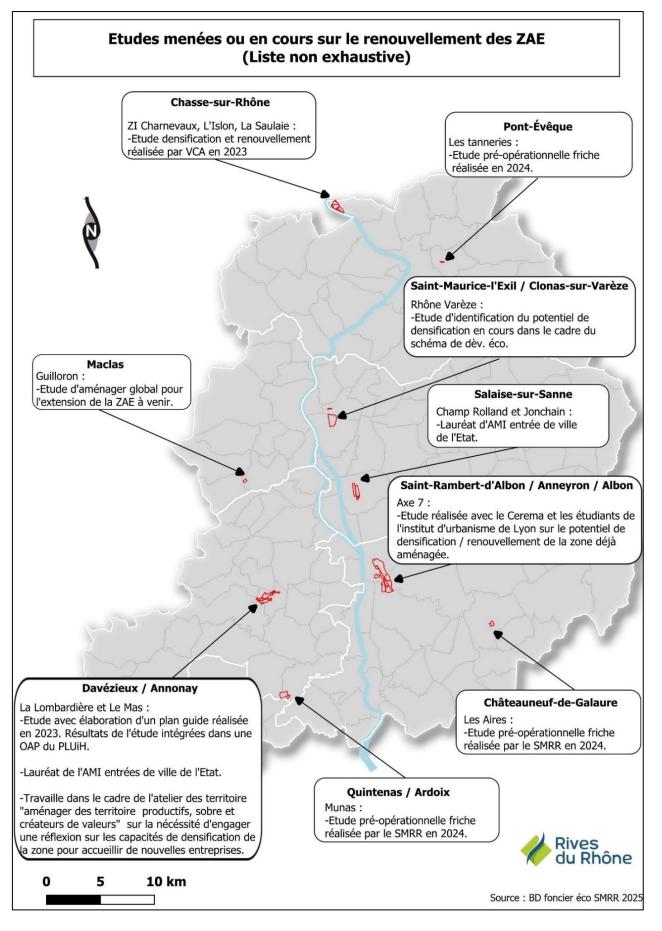
Le Scot préconise la densification et le renouvellement des ZAE pour l'accueil d'activités économique prioritairement à l'extension ou la création de ZAE, bien que les deux cas soient nécessaires pour le développement économique du territoire. Cet objectif est renforcé par la mise en œuvre de la trajectoire ZAN.

Les six dernières années montrent que la question du renouvellement et de la densification des zones d'activités économiques est encore en phase d'émergence. Aucune requalification d'ensemble de zone économique n'a été réalisée ou engagée à ce jour, mais les premiers signaux laissent entrevoir une dynamique encourageante. Le territoire engage une réflexion sur la manière d'accueillir de nouvelles entreprises sans consommer de foncier supplémentaire, ce qui constitue un enjeu majeur pour la trajectoire ZAN.

Aujourd'hui, les EPCI ont engagé des réflexions, expérimentations et études pour identifier les potentiels de densification et de renouvellement avant d'engager des actions concrètes sur le terrain. Certaines zones stratégiques comme la Lombardière – le Mas à Davézieux ou Axe 7 dans la Drôme font l'objet d'investigations poussées, au travers de l'élaboration de plans guides retranscrits réglementairement dans les PLU(i). D'autres sites bénéficient d'un accompagnement via des dispositifs nationaux tels que l'AMI « entrées de ville » (la Lombardière – le Mas à Davézieux et Jonchain – Champ Rolland à Salaise-sur-Sanne), preuve d'un intérêt grandissant pour des approches plus sobres.

Ces démarches traduisent aujourd'hui davantage un changement de culture qu'une réalité opérationnelle. Les marges de manœuvre pour densifier les ZAE sont identifiées mais encore peu exploitées. Cela est toutefois complexe et révèle un double défi : faire évoluer les pratiques d'aménagement de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, services de l'Etat...) et trouver des solutions aux contraintes techniques, économiques et réglementaires qui complexifient ces projets.







Indicateur A1b. Recensement des friches économiques et identification de celles qui pourraient évoluer ou sont revenues sur le marché.

Données utilisées pour l'indicateur A1b :

- Analyse des schémas de développement économique + BD foncier éco + Etudes friches SMRR + EPCI.

Une analyse fine du potentiel de réappropriation des friches a été réalisé en 2024-2025 avec les EPCI et en s'appuyant notamment sur les conclusions des études pré-opérationnelles réalisées par le SMRR ces dernières années. Cela permet de classer les friches et sites sous-occupés du territoire en 7 catégories :

- Les sites sur lesquels des études pré-opérationnelles ont été réalisées dans le cadre des études portées par le SMRR.
- Les sites en voie de remobilisation avec :
 - Les sites avec un projet en cours ;
 - Les sites où des études sont en cours (vente par le public ou étude en cours par le privé);
- Les sites partiellement occupés (sous occupation). Cela peut rendre difficile une remobilisation globale (coûts qui peuvent être élevés alors que le propriétaire dispose d'une rentrée d'argent aujourd'hui sans travaux).
- Les sites bloqués actuellement :
 - Les sites dont le blocage vient du propriétaire (pas de souhait de vente, prix trop élevé demandé, problème indivision...). Ces sites pourraient évoluer plus tard en fonction du changement de position du propriétaire.
 - Les sites où des études ont été réalisées pour proposer un projet mais où les études ont montré des coûts trop élevés et donc pas de sortie opérationnelle possible aujourd'hui;

Les autres cas : Pour ces sites, il n'y a pas de projets (connus) ou de porteur de projet (public comme privé) qui a montré un intérêt. Une analyse plus précise ou une étude pré-opérationnelle serait nécessaire pour juger de la capacité de remobilisation de ces sites.

	ARA	VCA	EBER	CCPDA	CCPR	CCVA	SMRR
Etude	5	1	3	7	2	2	20
préopérationnelle							
Rives du Rhône							
réalisée ¹							
Projet en cours	4	15	5	4	0	1	29
(remobilisation)							
En vente (public) ou	0	0	1	3	1	0	5
en cours d'étude							
(privé)							
Site partiellement	3	1	0	2	1	0	7
occupé							
Blocage lié au	2	1	0	4	3	0	10
propriétaire							

¹ Certaines études ont porté sur plusieurs friches situées à proximité ce qui explique le différentiel entre le nombre de friches étudiées entre les EPCI.



Etudes	réalisées	0	2	0	0	3	1	6
sans	sortie							
opération	nelles							
Autres ca	S	3	8	12	4	0	0	27
TOTAL		17	28	21	24	10	4	104

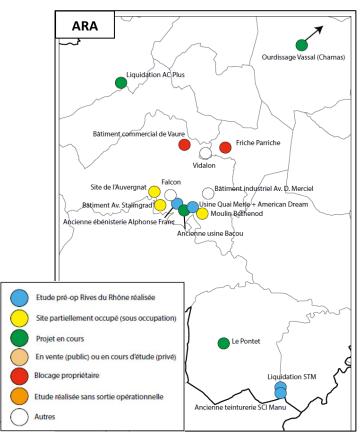
Globalement, sur les 104 friches identifiées à l'échelle des Rives du Rhône, 77 ont fait l'objet d'un travail par le public ou le privé en vue de les remobiliser dont 20 dans le cadre des 13 études préopérationnelles réalisées par le SMRR.

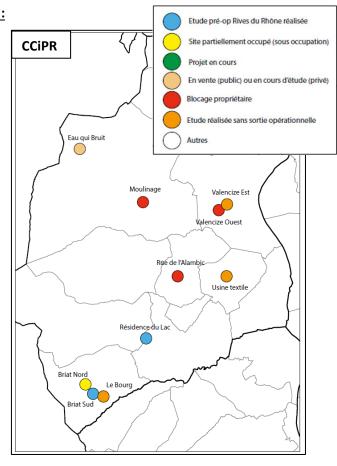
Ces études et analyses ont abouti soit à un projet concret et donc la disparition d'une friche, soit à des résultats permettant de justifier de l'impossible remobilisation de ces sites aujourd'hui (coût, contraintes techniques, risques), soit à la poursuite des réflexions par les collectivités pour faire émerger un projet à court ou moyen terme.

Concernant les 27 sites « autres cas », ceux-ci pourraient être remobilisés à l'avenir pour accueillir de nouvelles fonctions. Mais il est nécessaire de temporiser ce constat. D'une part, la surface de terrain globale de ces sites ne représentent finalement que 14 ha, dont certaines parties sont impactées par des risques plus ou moins forts. La moyenne des surfaces des terrains est de l'ordre de 5 850 m² et la surface moyenne des bâtiments existants est de l'ordre de 1456 m² (médianes à 3 410 m² et 933 m²).

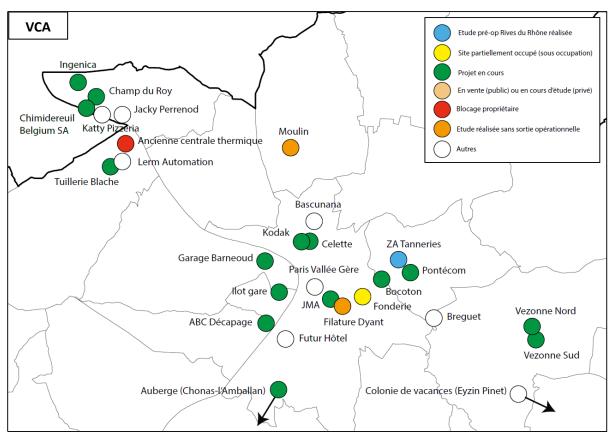
Une analyse plus fine pourra être réalisée dans le cadre d'une procédure de modification ou révision du Scot. Mais ces sites ne pourront pas répondre à l'ensemble des besoins en termes de foncier économique et d'habitat du territoire pour les prochaines années. Ils représentent 1,6 % de la surface totale dédiée à l'économie inscrite dans le Scot.

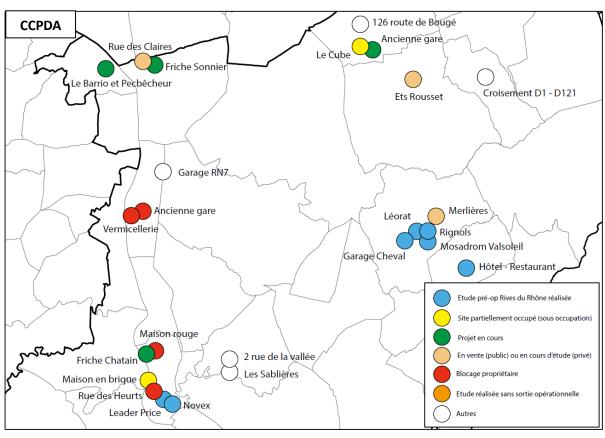
Etat des friches sur les Rives du Rhône en février 2025 :



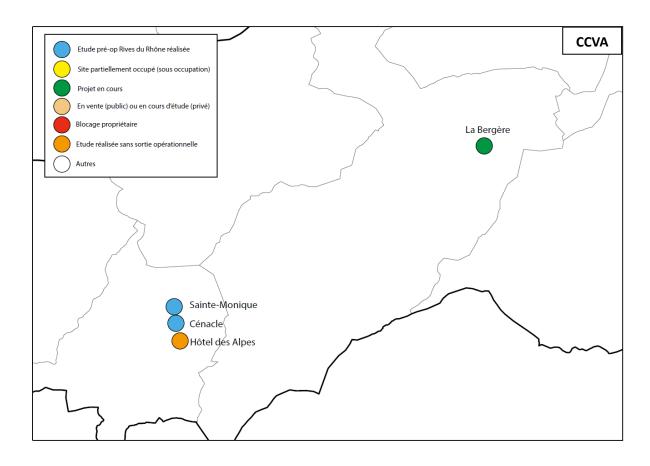


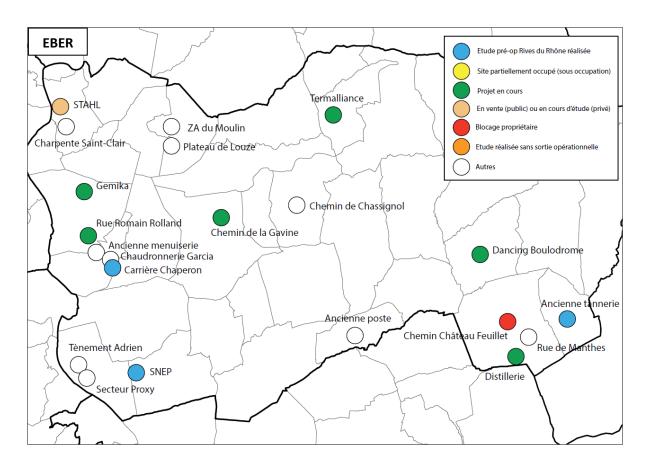














Indicateur A1c. Nombre de plans guides / plans d'aménagement réalisés pour les ZAE et études réalisées pour la densification / renouvellement des ZAE.

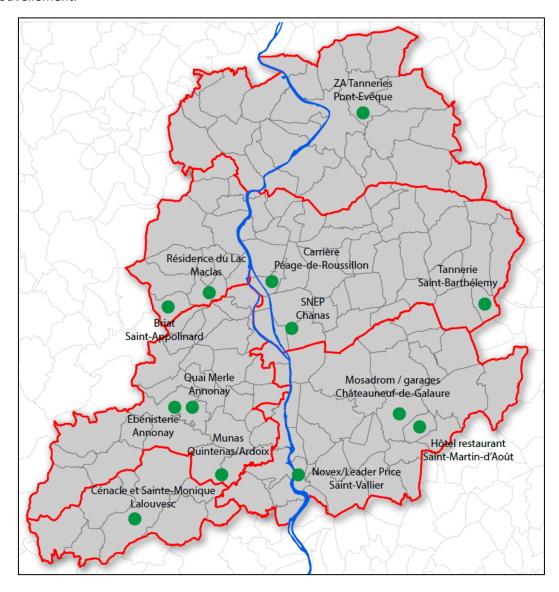
Données utilisées pour l'indicateur A1c :

Analyse des schémas de développement économique + BD foncier éco + Etudes friches SMRR + FPCI.

Entre l'arrêt et l'approbation du Scot, les services de l'Etat avaient demandé au Syndicat de réaliser un inventaire des friches économiques à l'échelle des Rives du Rhône.

En 2021, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a réalisé avec Epora cet inventaire. Ainsi, près de 100 friches, sites sous occupés ou site risquant de devenir une friche ont été recensés à l'échelle du territoire. La nature et la taille de ces friches sont variées.

En 2022-2024, le SMRR a mené des études pré-opérationnelles sur 13 friches ou groupes de friches (soit 20 des friches recensées en 2021). L'objectif de ces études était d'étudier la capacité de remobilisation de ces sites pour accueillir une nouvelle activité, de l'habitat ou la possibilité de renaturation. Certaines friches étaient situées sur des ZAE vieillissantes ou avec des capacités de renouvellement.





Sur le territoire des Rives du Rhône, depuis 2020, les collectivités ont réalisé ou sont en cours de réalisation de plusieurs plans guides et plans d'aménagement visant à un aménagement plus qualitatif des zones économiques et commerciales.

Voici la liste des 7 plans guides / plans d'aménagement recensés sur le territoire des Rives du Rhône en fonction de leur état d'avancement :

Plans guides / plans d'aménagement réalisés : (4)

- Lombardière Le Mas à Annonay et Davézieux.
- Champlard à Beaurepaire.
- Axe7 à Saint-Rambert-d'Albon, Anneyron et Albon.
- Rocher 3 à Estrablin.

Plans guides / plans d'aménagement en cours : (2)

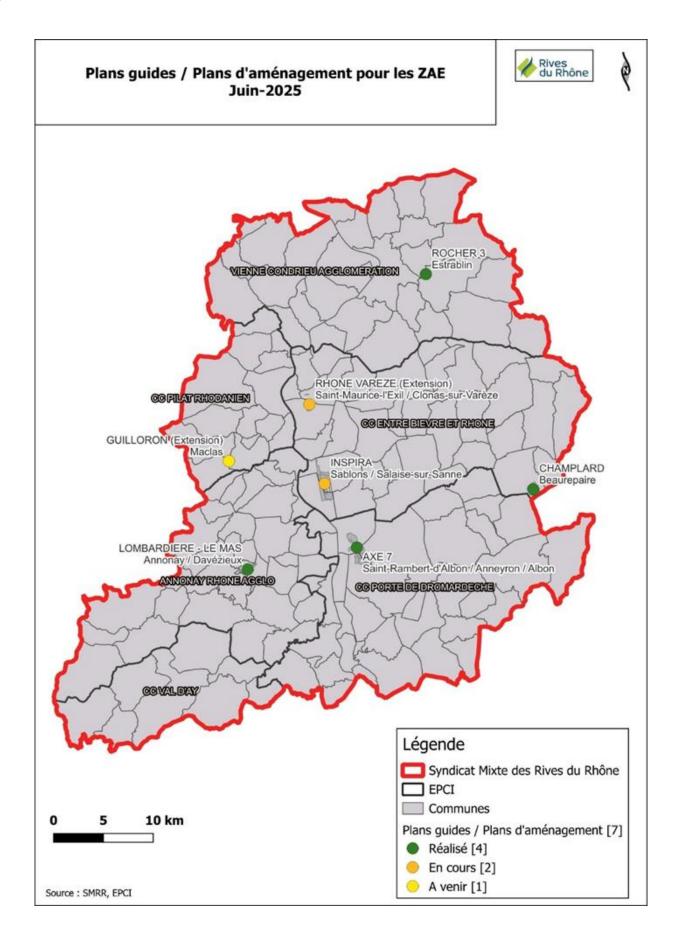
- Inspira à Sablons et Salaise-sur-Sanne.
- Rhône Varèze (extension) à Saint-Maurice-l'Exil.

Plan guide / plan d'aménagement à venir : (1)

- Guilloron (extension) à Maclas.

Ces outils permettent de tendre vers des projets de ZAE plus économes en foncier, de limiter l'artificialisation des sols, d'améliorer la qualité paysagère notamment par de la végétalisation et de développer des modes actifs pour permettre l'accès à la zone par d'autres moyens que le tout voiture. En parallèle, les collectivités mettent en place des critères d'implantation pour les entreprises dans les ZAE, que ce soit au travers des PLU(i) avec les OAP notamment, mais aussi dans le cadre de la commercialisation des zones avec des cahiers des charges spécifiques (Axe7 sur la CCPDA, ZA de l'Aucize à Bessey...).







Indicateur A1d. Réduction des espaces aménagés dans les ZAE par rapport à ce qu'autorise le Scot.

Données utilisées pour l'indicateur A1d :

- SMRR – BD Foncier économique – 2018, 2025

Globalement, à l'échelle des Rives du Rhône, le foncier classé en U ou AU dans les PLU pour les zones d'envergure métropolitaines et Scot (respectivement 890,3 ha et 546,9 ha) sont inférieures aux surfaces maximales définies dans le Scot (respectivement 926 ha et 669,9 ha). Cela montre d'une part une volonté des EPCI d'optimiser le foncier économique, mais aussi des difficultés importantes à développer du foncier économique en lien avec l'inflation des études et obligations à réaliser (études environnementales, compensations agricoles et environnementales...); Mais aussi aux difficultés à faire accepter le développement économique à l'ensemble de la population (nombreux recours d'associations locales sur les projets économiques). A noter toutefois que les enveloppes foncières définies au Scot sont calibrées pour une temporalité allant jusqu'en 2040 et que du foncier complémentaire pourra être classé en U/AU à vocation économie dans ces zones structurantes à l'avenir.

Plus globalement, 3 cas de figure sont rencontrés :

- 8 zones disposent encore de possibilités d'extension des zones U/AU économiques dans les PLU.
- 6 zones ont des superficies de zones U/AU économique dans les PLU qui correspondent à ce qu'autorise le Scot.
- Une zone a des surfaces classées dans les PLU supérieures à ce qu'autorise le Scot : la plateforme chimique Osiris. Il conviendra de réduire les surfaces classées en U ou AU dans le futur PLUI d'EBER pour la plateforme chimique.

Zone métropolitaine:

		Surface		Différentiel –
		maximale de la	Surface classées	capacités
		zone définie au	en U ou AU dans	d'extension
EPCI	Nom ZAE	Scot (ha)	les PLU (ha)	restantes (ha)
CAVCA	SIP Loire-sur-Rhône	110	88,5	21,6
CCPDA	Axe 7	267	236,5	30,5
	Plateforme chimique les			
CCEBER	Roches	75	74,7	0,3
	Plateforme chimique			
CCEBER	Osiris	164	188,1	-24,1
CCEBER	Zip inspira	310	302,5	7,5
TOTAL		926	890,3	35,8



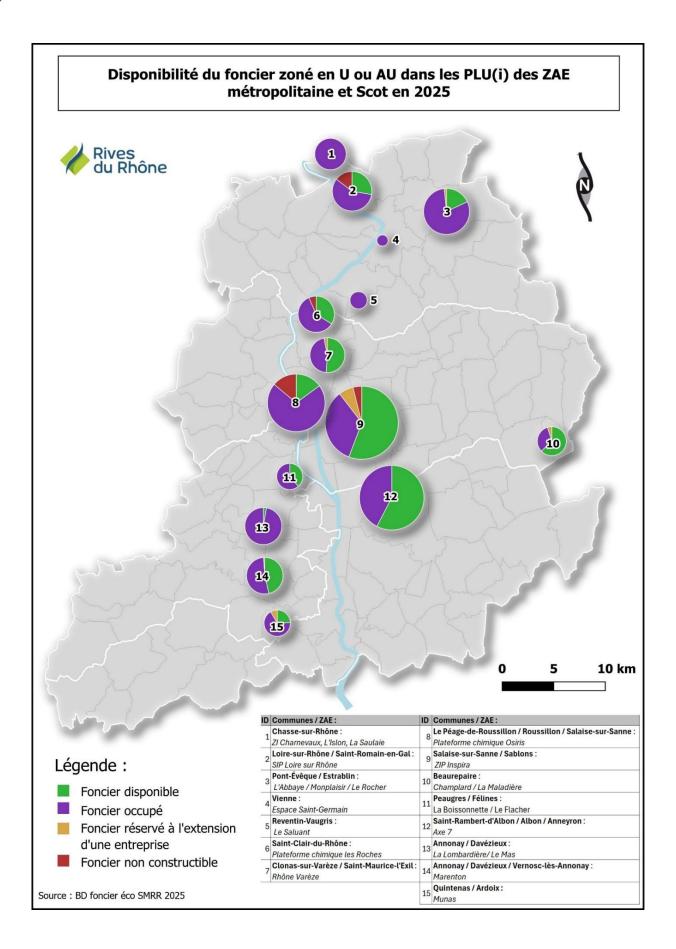
Zone niveau Scot:

		Surface	Surface	Différentiel –
		maximale de la	classées en	capacités
		zone définie au	U ou AU dans	d'extension
EPCI	Nom ZAE	Scot (ha)	les PLU (ha)	restantes (ha)
CAARA	La Boissonnette/le Flacher	50	38,6	11,4
CAARA	La Lombardière/ le Mas	75	77,7	-2,7
CAARA	Marenton	105	75,6	29,4
CAARA	Munas	55	39,3	15,7
CCEBER	Champlard/la Maladière	47	47,5	-0,5
CCEBER	Rhône Varèze	110	69,0	41,0
	L'Abbaye/Monplaisir/zone du			
CAVCA	Rocher	120	119,5	0,5
CAVCA	Le Saluant	45	16,8	28,2
CAVCA	ZI Chasse-sur-Rhône	55,9	55,9	0
CAVCA	Espace Saint-Germain	7,0	7,0	0
TOTAL		669,9	546,9	123

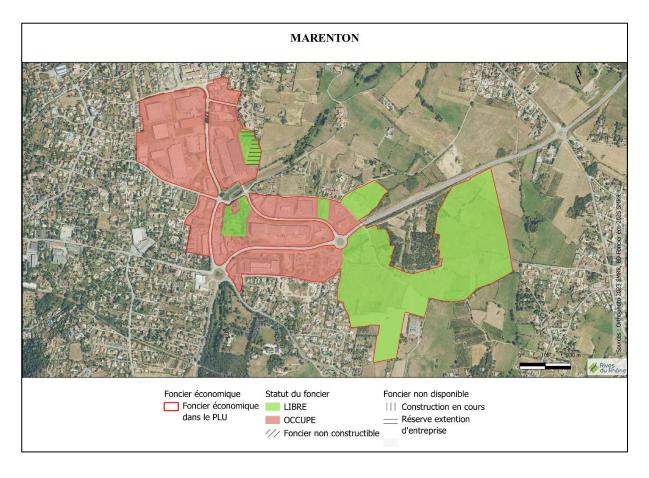
Attention, il faut retenir que ce qui est classé dans les PLU ne correspond pas à ce qui sera commercialisé et artificialisé. En effet, ce sont des surfaces brutes qui comprennent à la fois les réseaux routiers et les futurs lots aménageables pour l'accueil d'entreprises, mais aussi des espaces n'ayant pas vocation à être artificialisés : coupures vertes et corridors, franges urbaines, espaces de compensation naturelle ou agricole sur site, zones inconstructibles en raison des risques naturels ou technologiques... De plus, les secteurs classés dans les PLU peuvent correspondre à des sites de réflexion pour le développement de ZAE où seulement une part sera aménagée à termes en lien avec l'avancée des réflexions et études et de la mise en œuvre de la démarche ERC.

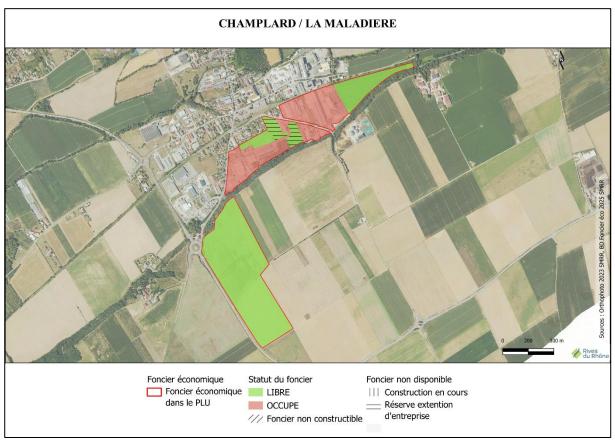
Ainsi, dans le cas où l'ensemble des zones économiques seraient développées et finalisée, cela ne correspondra pas à une artificialisation de 1 437,2 ha (890,3 ha pour les zones métropolitaines et 546,9 ha pour les zones niveau Scot).



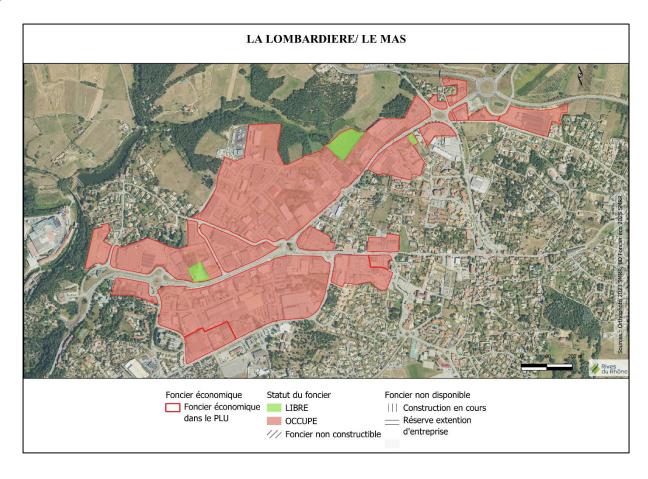


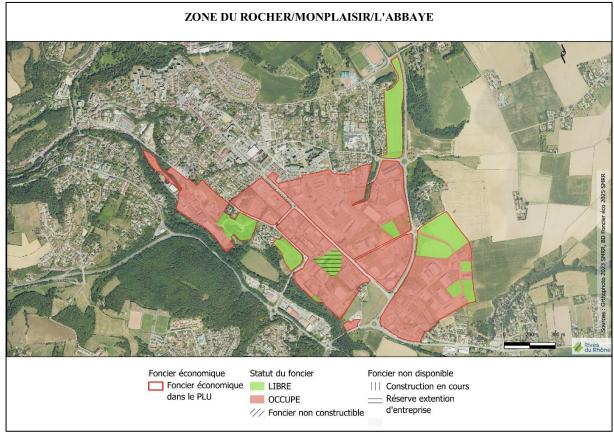




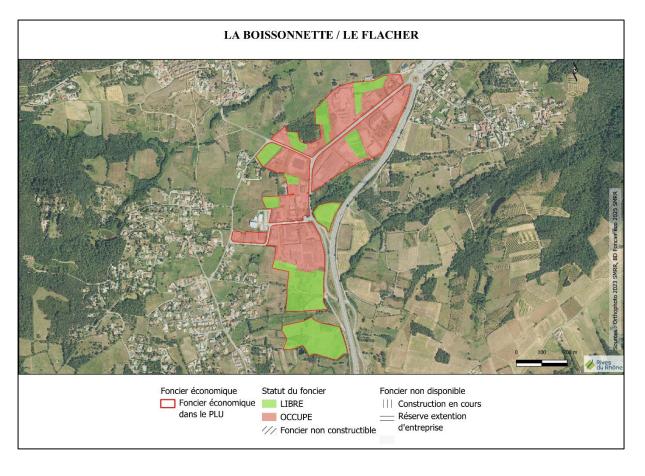


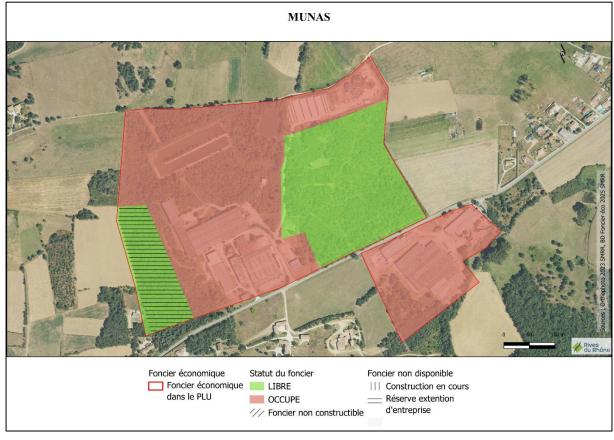




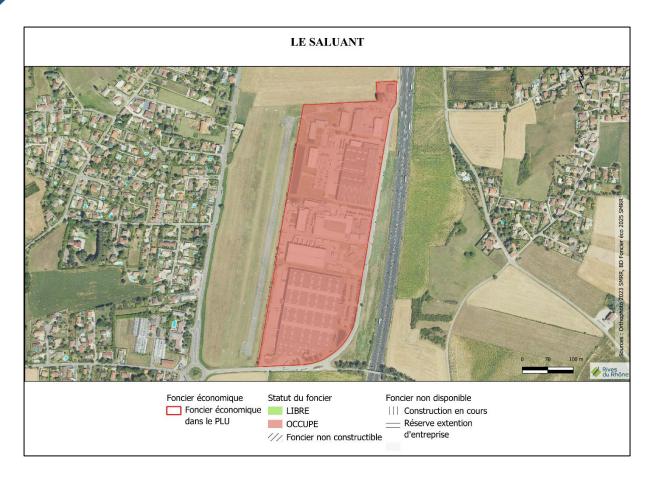


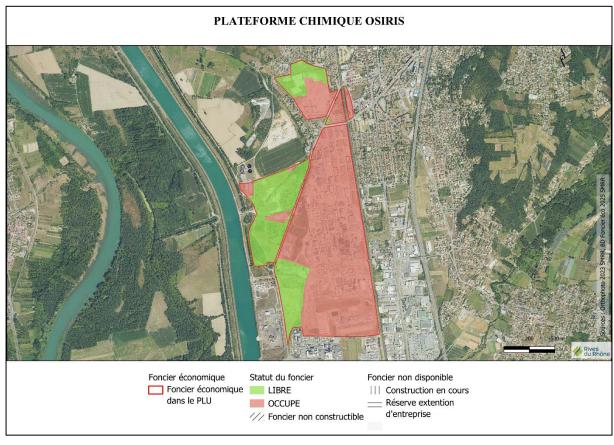




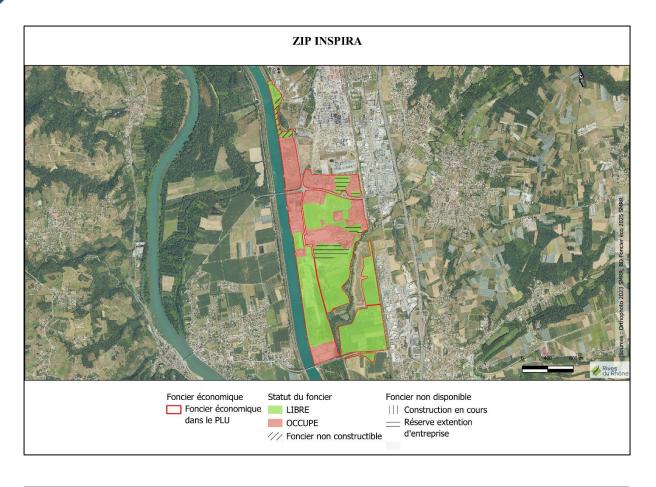


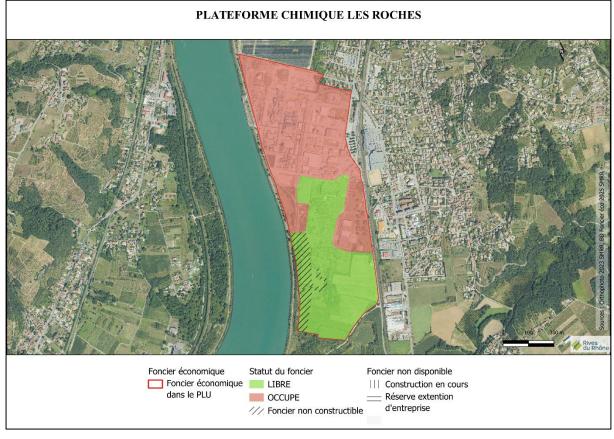




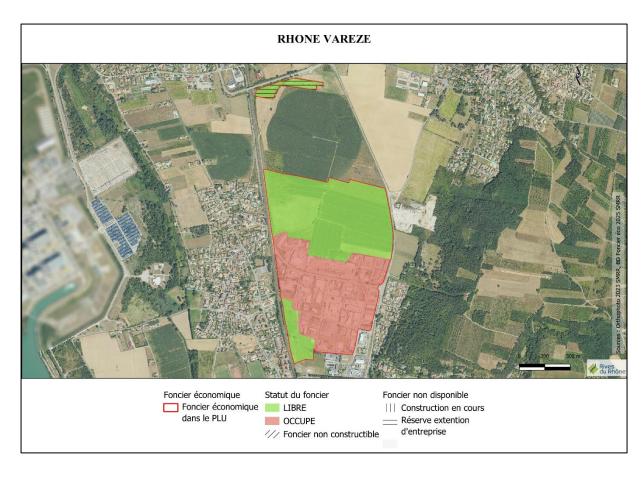


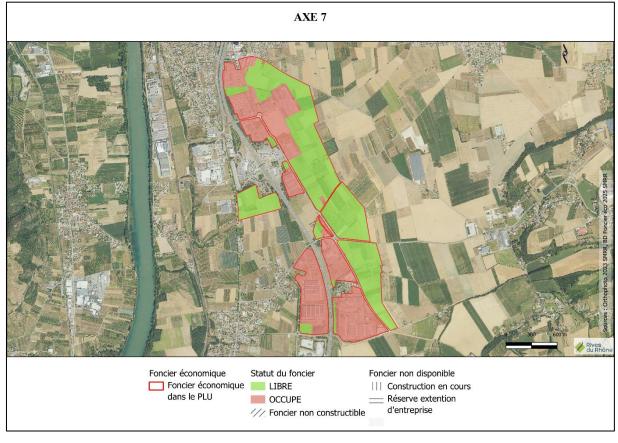




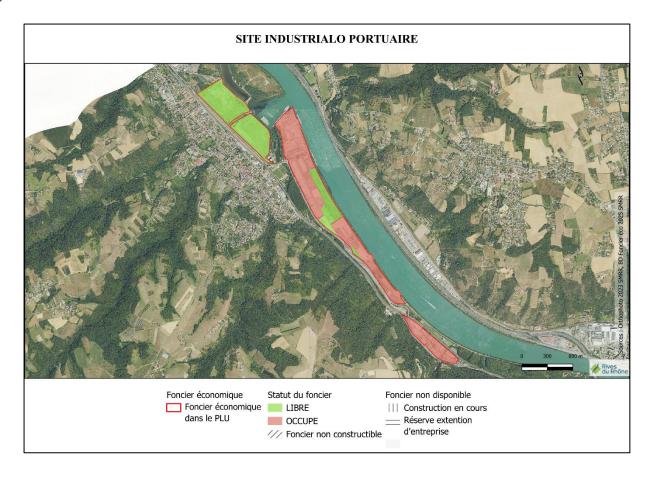


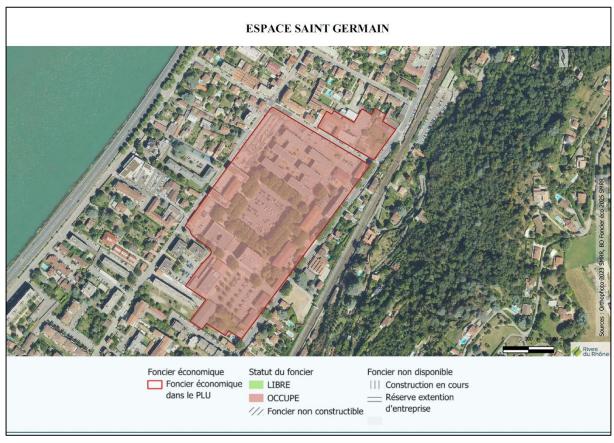




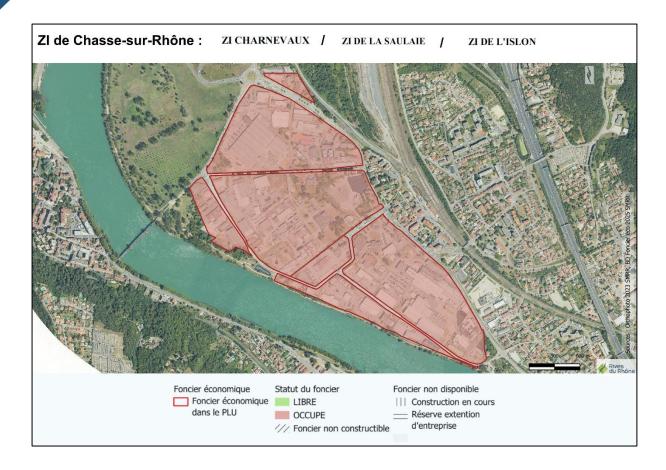












Indicateur A1e. Rythme de développement des ZAE et sites économiques par rapport aux capacités de développement offertes dans le Scot.

Données utilisées pour l'indicateur A1e :

- SMRR – BD Foncier économique – 2018, 2025

Zones métropolitaines :

				Foncier encore
		Dispos et capacités de	Foncier	disponible en lien avec
		développement à l'horizon	consommé	les capacités offertes
EPCI	ZAE_Nom	2040 définis au Scot (ha)	2019-2025 (ha)	par le Scot (ha)
	SIP Loire sur			
CAVCA	Rhône	24	1,6	22,4
CCPDA	Axe 7	145	6,6	138,4
	Plateforme			
	chimique les			
CCEBER	Roches	25	0	25
	Plateforme			
	chimique			
CCEBER	Osiris	26	8,6	17,4
CCEBER	Zip inspira	128	0	128
TOTAL		348	16,8	331,2



Zones de niveau Scot:

				Foncier encore disponible en lien
		Dispos et capacités de	Foncier	avec les capacités
		développement à l'horizon	consommé	offertes par le Scot
EPCI	ZAE_Nom	2040 définis au Scot (ha)	2019-2025 (ha)	(ha)
	La Boissonnette /			
CAARA	Le Flacher	23	1,1	21,9
	La Lombardière/			
CAARA	Le Mas	2	0	2
CAARA	Marenton	54	1,7	52,3
CAARA	Munas	25	0	25
	Champlard / La			
CCEBER	Maladière	28	0	28
CCEBER	Rhône Varèze	70	2,3	67,7
	L'Abbaye /			
	Monplaisir / le			
CAVCA	Rocher	29	11,8	17,2
CAVCA	Le Saluant	29	0	29
	ZI Chasse-sur-			
	Rhône (pas de			
CAVCA	dispo)	0	0	0
	Espace Saint-			·
	Germain (pas de			
CAVCA	dispo)	0	0	0
TOTAL		260	16,9	243,1

Pour les zones de niveau métropolitain et Scot, seuls 33,7 ha ont été aménagés entre 2019 et 2025, soit 5,6 ha/an. Il resterait donc 574,3 ha (331,2 ha pour les zones métropolitaines et 243,1 ha pour les zones niveau Scot) potentiellement aménageables à horizon 2040 si l'ensemble des capacités offertes par le Scot étaient utilisées, soit une consommation foncière moyenne de 38,3 ha/an entre 2025 et 2040. Cela nécessiterait de multiplier par près de 7 le rythme de consommation foncière sur ces zones. Attention, ce constat ne signifie pas que les besoins en foncier économique dans les zones structurantes du territoire ont été surestimées dans le Scot. En effet, plusieurs zones économiques sont aujourd'hui pleines et les créations et extensions prévues n'ont pas, à l'heure actuelle, pu être ouvertes à l'urbanisation, et donc aménagées, pour différentes raisons :

- Etudes préalables lourdes et autorisations en cours de réalisation/obtention : Axe7, Champlard, Rhône Varèze...
- Abandon de tout ou partie de projets d'extension en raison des enjeux écologiques forts : Saluant, Munas, Rhône Varèze...
- Blocages forts dans les procédures préalables à l'ouverture de la zone ou de son extension : Inspira, Flacher/Boissonnette...
- Mise en place de critères forts (comme la multimodalité) pour l'accueil d'entreprises ce qui implique de refuser des entreprises souhaitant s'installer sur la zone : SIP Loire-sur-Rhône...



A noter que plusieurs créations ou extensions de zones économiques sont proches de l'ouverture à la commercialisation ce qui devrait permettre d'accélérer le développement de ces zones dans les prochaines années (Axe7, Champlard et Rhône Varèze notamment).

Pour répondre à ces blocages, le SMRR a porté des réflexions avec les DDT 07 et 38 dans le cadre d'ateliers des territoires mis en place pour l'AMI « Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeur » porté par la DGALN. L'objectif est de permettre de lever les difficultés pour la création ou l'extension de ZAE (Voir zoom sur les ateliers des territoires).

Zones locales et bassin de vie :

	Dispos et capacités de	Foncier	Foncier encore disponible en
	développement à l'horizon 2040	consommé 2019-	lien avec les capacités offertes
EPCI	définis au Scot (ha)	2025 (ha)	par le Scot (ha)
CCPDA	92	19,9	72,1
CCEBER	70	22,7	47,3
CCPiR	22	4,6	17,4
CAVCA	32	9,1	22,9
CAARA	40	10,1	29,9
CCVA	4	0	4
Total	260	66,4	193,6

Concernant les zones locales et bassin de vie, le foncier consommé pour l'accueil d'entreprises notamment est de 66,4 ha, soit environs 11 ha/an en moyenne entre 2009 et 2025. A horizon 2040, il reste donc environs 193,6 ha autorisés dans le Scot, soit 13 ha/an en moyenne par an. Nous observons donc que l'aménagement et le développement des zones économiques de niveau bassin de vie et local est globalement proche des objectifs de développement définis dans le Scot.

Indicateur A1f. Les schémas de développement économique des EPCI ont-ils été réalisés ?

Données utilisées pour l'indicateur A1f:

- Schéma de développement économique des EPCI

Le schéma de développement économique a pour ambition de définir les orientations stratégiques de l'EPCI en matière économique et de le mettre en œuvre au travers d'un plan d'actions pour les années à venir.

Le Scot préconise la réalisation d'un schéma de développement économique avant toute création ou extension de ZAE.

Au 1^{er} juin 2025, parmi les 6 EPCI composant le territoire des Rives du Rhône, 5 sont dotés d'un schéma de développement économique. Pour le sixième, Entre Bièvre et Rhône, son schéma de développement économique est en cours d'élaboration et devrait être approuvé d'ici la fin du mandat.



A2 : Encadrer le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et assurer le dynamise et l'attractivité des centres-villes et villages.

Indicateur A2a. Nombre de PLU compatibles avec le DAAC et le volet commerce du Scot.

Indicateur A2b. Analyse des CDAC et projets commerciaux : avis du SMRR + recours CNAC ou CDAC volontaires réalisées par le SMRR.

Indicateur A2c. Mise en place d'actions pour l'amélioration de la qualité / le renouvellement des secteurs commerciaux (AMI entrée de ville, plans guides, ACV/PVD/VdA, OAP).

Indicateur A2d. Voit-on des améliorations dans la qualité des zones commerciales (végétalisation, densification...).

Indicateur A2e. Evolution des types d'activités dans les secteurs préférentiels de périphérie (mutation vers du commerce notamment).

Indicateur A2a. Nombre de PLU compatibles avec le DAAC et le volet commerce du Scot.

Données utilisées pour l'indicateur A2a :

- Nombre de PLU compatibles avec le DAAC (+ analyse des évolutions à avoir dans le futur Scot)

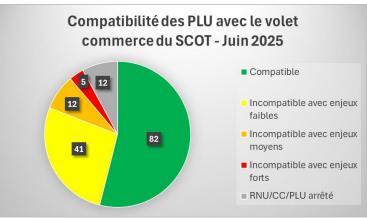
Un volet commerce du Scot approuvé en 2019 est plus développé que dans le Scot précédent avec la présence du DAAC notamment. Plusieurs critères d'analyse sont pris en compte pour vérifier la compatibilité du PLU avec le volet commerce du Scot :

- Périmètres des secteurs où le commerce est autorisé.
- Surfaces de vente des commerces autorisés.

Concernant les documents incompatibles avec le volet commercial du Scot, ceux-ci sont classés selon le niveau de risque de remise en cause des objectifs définis dans le Scot.

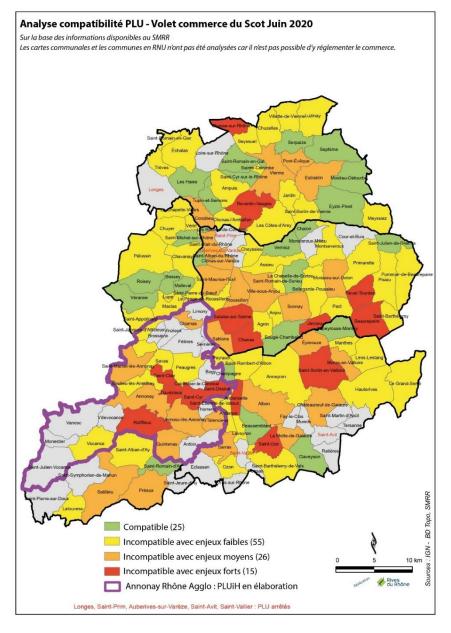
Évolution de la compatibilité des PLU avec le DAAC sur la période 2020-2025 :

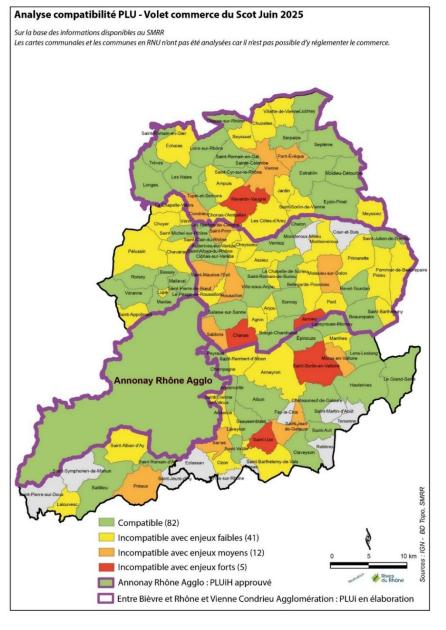




En juin 2025, 82 communes disposent d'un document d'urbanisme dont les orientations sont compatibles avec le volet commerce du Scot, soit 54 % des communes contre 17 % en juin 2020.









Effectivement, entre 2020 et 2025, nous observons une hausse du nombre de PLU compatibles avec le volet commerce du Scot, puisque nous passons de 25 PLU compatibles en juin 2020 à 82 PLU en juin 2025, soit une augmentation de 228 %. Cette hausse est en majorité due à l'approbation du PLUiH d'Annonay Rhône Agglomération en avril 2025, rendant compatibles l'ensemble des 29 communes composant l'EPCI qui n'étaient alors pas compatibles en juin 2020. Toutefois, nous observons également une augmentation du nombre de PLU compatibles avec le volet commerce du Scot sur les autres EPCI du territoire.

EPCI	Nombre de PLU compatibles avec le volet commerce Juin 2020	Nombre de PLU compatibles avec le volet commerce Juin 2025	Evolution (Nombre de PLU compatibles en plus entre juin 2020 et juin 2025)	Evolution du nombre de PLU compatibles en plus entre juin 2020 et juin 2025 (%)
Annonay Rhône agglo	0	29	29	1
Vienne Condrieu Agglomération	8	16	8	100%
Entre Bièvre et Rhône	7	14	7	100%
Pilat Rhodanien	5	7	2	40%
Porte de DrômArdèche	4	14	10	250%
Val d'Ay	1	2	1	100%
Total	25	82	57	228%

Pour ce qui concerne les documents incompatibles avec le volet commerce du Scot, nous observons une baisse pour chaque niveau d'incompatibilité entre juin 2020 et juin 2025 :

- 41 communes sont incompatibles avec enjeux faibles en 2025, soit 27 % des communes contre 36 % en juin 2020.
- 12 communes sont incompatibles avec enjeux moyens, soit 8 % des communes contre 17 % en juin 2020.
- 5 communes sont incompatibles avec enjeux forts, soit 3 % des communes contre 10 % en juin 2020.

Incompatibilité	Nombre de PLU incompatibles avec le volet commerce Juin 2020	Nombre de PLU incompatibles avec le volet commerce Juin 2025	Evolution (Nombre de PLU incompatibles en moins entre juin 2020 et juin 2025)	Evolution du nombre de PLU incompatibles en plus entre juin 2020 et juin 2025 (%)
Incompatible avec enjeux faibles	55	41	-14	-25%
Incompatible avec enjeux moyens	26	12	-14	-54%
Incompatible avec enjeux forts	15	5	-10	-67%

Pour les communes concernées par des points d'incompatibilités avec enjeux faibles, il est important de rappeler qu'elles pourront se mettre en compatibilité dans le cadre d'une modification ultérieure de leur PLU. Idéalement, ces communes pourront profiter d'une procédure prévue sur d'autres sujets afin de limiter au maximum les coûts liés à la mise en compatibilité avec le Scot. Parmi elles :

 24 se situent dans les communautés de communes d'Entre Bièvre et Rhône (14) et de Vienne Condrieu Agglomération (10), pour lesquelles une procédure d'élaboration de PLUi est en cours (arrêt des projets prévu respectivement courant 2025 et 2026).



• 2 pour lesquelles les communes sont en cours de révision de leur PLU (Saint-Barthélemy-de-Vals sur la communauté de communes de Porte de DrômArdèche et La Chapelle-Villars sur la communauté de communes du Pilat Rhodanien).

Pour les 17 communes concernées par des points d'incompatibilités allant d'enjeux moyens à forts, il est important de préciser que 14 communes sont en cours de mise en compatibilité avec le Scot :

- 11 se situent dans les communautés de communes d'Entre Bièvre et Rhône (7) et de Vienne Condrieu Agglomération (4) en cours d'élaboration de PLUi.
- 3 pour lesquelles les communes sont en cours de révision de leur PLU (Préaux sur la communauté de communes du Val d'Ay, Saint-Jean-de-Galaure et Saint-Uze sur la communauté de communes de Porte de DrômArdèche).

Enfin, notons que le nombre de communes relevant d'une carte communale ou bien du règlement national de l'urbanisme a également baissé, puisqu'en juin 2025, cela concerne seulement 12 communes, soit 8 %, contre 32 communes qui représentaient 21 % en juin 2020.

3 d'entre elles sont en cours de mise en compatibilité avec le Scot :

- 2 sur la communauté de communes d'Entre Bièvre et Rhône (Les communes de Cour-et-Buis et Monsteroux-Milieu actuellement en RNU).
- 1 sur la communauté de communes de Porte de DrômArdèche élaborant son PLU. (Saint-Martin-d'Août).

Avancement compatibilité commerce	Nombre de communes	Part en %
Compatible	82	54%
Mise en compatibilité en cours	43	28%
Pas de procédure en cours	27	18%
Total	152	100%



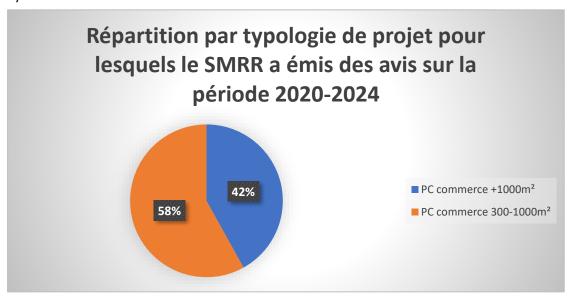
Indicateur A2b. Analyse des CDAC et projets commerciaux : avis du SMRR + recours CNAC ou CDAC volontaires réalisées par le SMRR.

Données utilisées pour l'indicateur A2b :

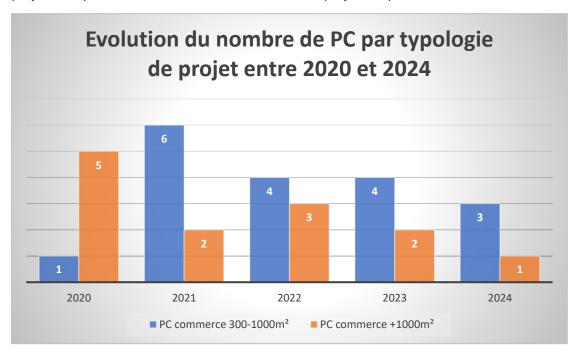
- Analyse des CDAC : avis du SMRR + recours CNAC ou CDAC volontaire réalisée par le SMRR.

Nombres d'avis émis pour les projets commerciaux : (2020-2024)

Sur la période 2020-2024, 31 dossiers de projets commerciaux ont fait l'objet d'un avis de la part du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.



Nous pouvons voir que, sur la période 2020-2024, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a émis 18 avis pour les projets commerciaux de 300 à 1000 m² de surface de vente représentant près de 58 % des projets analysés. Les 13 avis restants concernent les projets de plus de 1000 m², soit 42 %.



Nous constatons que, sur la période 2020-2024, le nombre de permis de construire concernant les projets commerciaux de plus de 1000 m² de surface de vente est en baisse depuis 2020.



Cela s'explique notamment par les politiques nationales, notamment la loi Climat et Résilience, qui tendent à limiter le développement des commerces de périphérie (notamment au travers d'un passage obligatoire en CDAC pour ces projets), les difficultés rencontrées par les grandes surfaces alimentaires (perte d'attractivité des hypermarchés au profit de magasins plus petits) et par les prescriptions du Scot qui encadrent fortement le développement commercial hors centralités urbaines.

Les projets de 300 à 1000 m², quant à eux, deviennent de plus en plus présents sur le marché, même s'ils connaissent une légère baisse en 2024.

Les permis de construire des projets commerciaux de plus de 1000 m² de surface de vente sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale. Chacun de ces projets fait donc systématiquement l'objet d'un examen en commission CDAC d'après l'article L.752-1 du code du commerce.

Outre ces projets soumis automatiquement à l'avis de la CDAC, l'article L .752-4 du code du commerce offre également la possibilité au Scot de faire soumettre à la même délivrance d'autorisation d'exploitation commerciale des projets qui portent sur la création de surfaces commerciales comprises entre 300 et 1000 m² de surface de vente. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a parfois fait le choix de saisir volontairement la CDAC pour l'ensemble des projets incompatibles avec le Scot.

Les projets commerciaux entre 300 et 1000m² de surface de vente :

	Favorable	Défavorable	Défavorable
PC commerce 300-1000m ²	SMRR	SMRR	SMRR/CDAC
Nombre d'avis	9	7	2

Parmi les 18 avis émis par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, 9 projets ont reçu un avis favorable, soit 50 % des dossiers. Les 9 autres projets ont reçu un avis défavorable pour des raisons d'incompatibilité avec le Scot et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a fait le choix de la saisine de la CDAC pour 3 d'entre eux.

La saisine volontaire de la CDAC a principalement été motivée par la non-compatibilité du projet avec le Scot, notamment sur les points suivants :

- Le volet commerce du DAAC qui définit des secteurs préférentiels pour développer le commerce.
- Les prescriptions définies dans le Scot sur la vocation de la localisation préférentielle.

Pour les projets concernés, la CDAC a émis un avis défavorable pour deux d'entre eux, le troisième projet quant à lui a été retiré par le porteur de projet avant la délibération de la CDAC.

Au-delà de la nature des projets et de leur lieu d'implantation au sein de l'armature commerciale du Scot, une attention particulière est apportée à la qualité des aménagements réalisés : limitation de l'imperméabilisation, mutualisation des aires de stationnement, espaces verts et paysagers, qualité architecturale, gestion du trafic et des nuisances, production d'ENR et sobriété énergétique...

Notons que pour les projets commerciaux entre 300 et 1000 m² de surface de vente, les avis de la commission CDAC s'inscrivent en cohérence avec la position du Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Rappelons que le Syndicat Mixte des Rives du Rhône souhaitait faire le choix de la saisine de la CDAC pour un quatrième projet, mais la demande a été rejetée par le département de l'Ardèche qui a jugé que ce projet ne devait pas passer en CDAC (R2CK Saint-Clair), alors que celui-ci aurait pu passer devant la commission.



Les projets commerciaux supérieurs à 1000m² de surface de vente :

PC commerce +1000m ²	Favorable SMRR/CDAC	Défavorable SMRR/CDAC	Défavorable SMRR/Retrait dossier avant CDAC	Défavorable SMRR /Favorable CDAC Recours CNAC SMRR
Nombre d'avis	10	1	1	1

Parmi les 13 avis émis par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, 10 projets ont reçu un avis favorable, soit près de 76 % des dossiers. Notons que le projet Fipex sur la commune de Davézieux avait initialement eu un avis défavorable de la part du Syndicat Mixte des Rives du Rhône mais favorable en CDAC car le porteur de projet avait modifié son projet pour résoudre le point d'incompatibilité avec le Scot.

Les 3 autres projets ont reçu un avis défavorable pour des raisons d'incompatibilité avec le Scot, notamment pour les raisons suivantes :

- 1 projet se trouvant hors secteur d'implantation préférentielle identifié dans le DAAC.
- 2 projets ne respectant pas les surfaces de vente définies dans les prescriptions de la localisation préférentielle.

Parmi eux:

- 1 projet a été retiré par le porteur de projet avant que la commission CDAC puisse émettre un avis sur le dossier (Intermarché Anneyron)
- 1 projet a reçu un avis défavorable en CDAC, comme le préconisait le SMRR lors de son avis préalable.
- 1 projet a été porté en CNAC par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône en raison d'une nonconformité avec les PLU des communes concernées mais aussi du fait de l'incompatibilité avec le Scot des Rives du Rhône. Le dossier a finalement été retiré par le porteur de projet.

A noter qu'un projet ayant reçu un avis favorable du SMRR et de la CDAC a reçu un avis défavorable en CNAC suite à la saisine par un concurrent malgré la compatibilité avec le Scot.

Quelques chiffres pour les dossiers analysés en CDAC : (300-1000 m² et >1000m²)

- 14 dossiers ont été analysés en CDAC (12 soit 86 % pour les projets de + 1000 m² et 2 soit 14% pour les projets entre 300 et 1000 m²). Pour 85 % des dossiers, l'avis de la commission CDAC s'inscrit en cohérence avec la position du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Quelques chiffres sur l'ensemble des projets commerciaux :

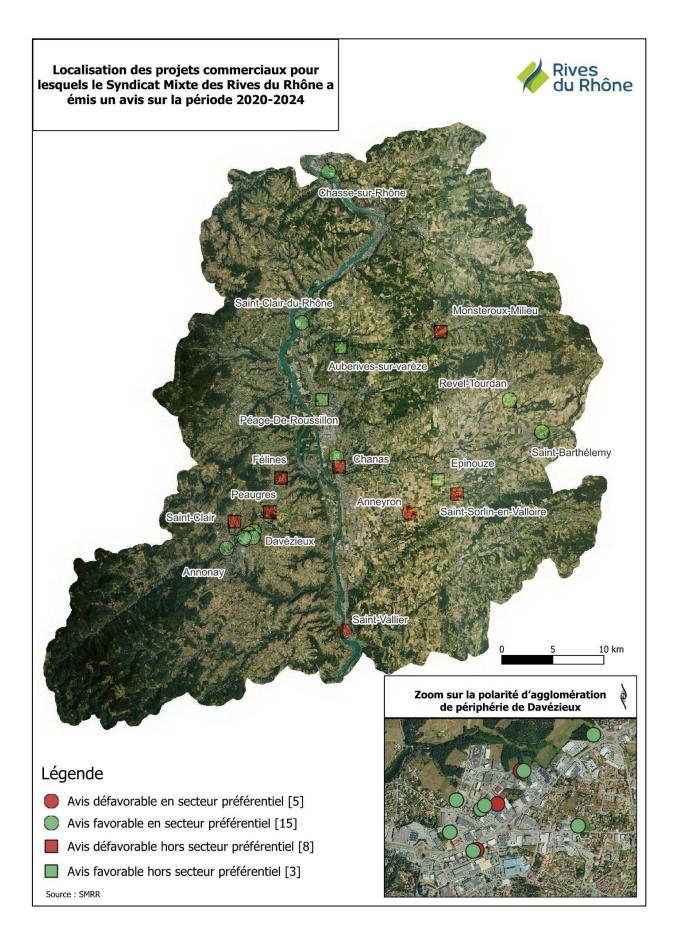
- 19 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable du Syndicat Mixte des Rives du Rhône sur la compatibilité du projet avec le Scot (61%).

Parmi ces dossiers, 9 sont des projets de plus de 1000 m² et 9 sont des projets de 300 à 1000 m².

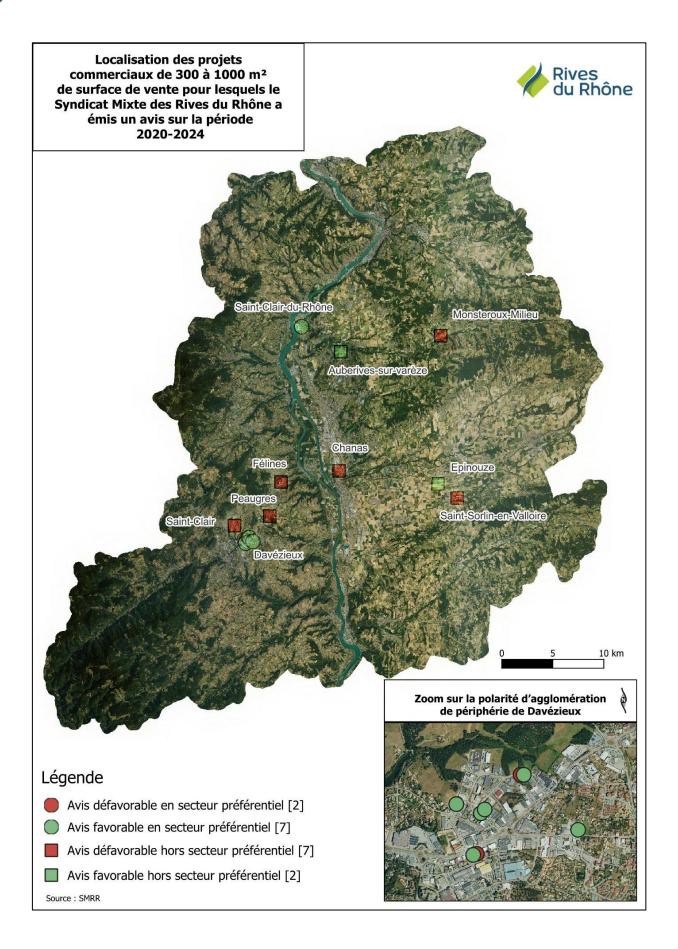
- 12 dossiers ont fait l'objet d'un avis défavorable du Syndicat Mixte des Rives du Rhône sur la compatibilité du projet avec le Scot (39%).

Parmi ces dossiers, 3 sont des projets de plus de 1000 m² et 9 sont des projets de 300 à 1000 m².

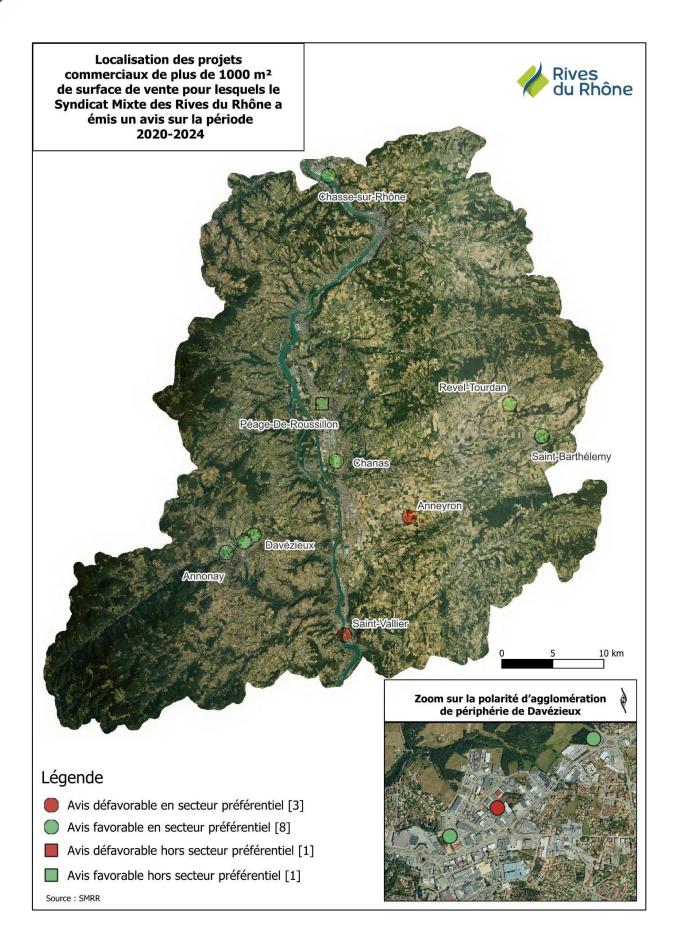














Indicateur A2c. Mise en place d'actions pour l'amélioration de la qualité / le renouvellement des secteurs commerciaux (AMI entrée de ville, plans guides, ACV/PVD/VdA, OAP).

Données utilisées pour l'indicateur A2c :

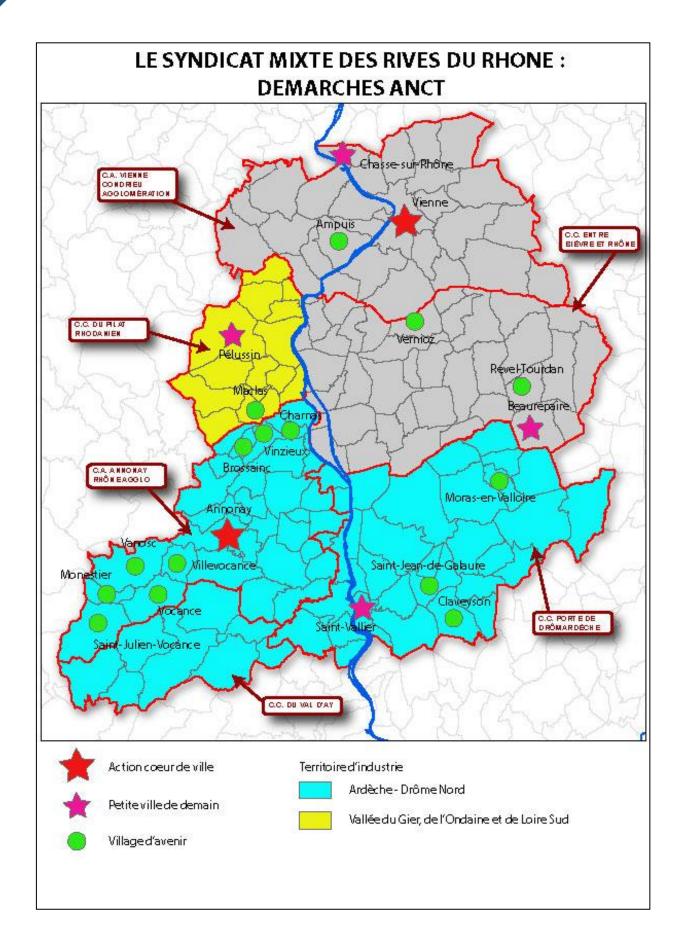
- Plans guides zones commerciales, PLU(i) et BD commerce SMRR, EPCI.

Afin d'améliorer l'attractivité des commerces de centre-ville, plusieurs communes du territoire des Rives du Rhône se sont saisies des dispositifs mis en place par l'ANCT ayant pour objectif de redynamiser les centres-villes et villages, notamment concernant le volet commerce de proximité. A ce jour, 21 communes sont lauréates d'un des 3 dispositifs de l'ANCT :

- 2 communes pour Action Cœur de Ville : Annonay et Vienne ;
- 4 communes pour Petites villes de demain : Beaurepaire, Chasse-sur-Rhône, Pélussin et Saint-Vallier ;
- 15 communes pour Village d'avenir : Brossainc, Charnas, Vanosc, Monestier, Villevocance, Vocance, Saint-Julien-Vocance et Vinzieux en Ardèche. Claveyson, Moras-en-Valloire et Saint-Jean-de-Galaure dans la Drôme, Revel-Tourdan et Vernioz en Isère et Ampuis dans le Rhône ainsi que Maclas dans la Loire.

Concernant la requalification des zones commerciales périphériques, 2 EPCI ont quant à eux été lauréats de l'AMI du plan de transformation des zones commerciales d'entrée de ville et vont lancer les études en 2015 : Annonay Rhône Agglo pour la zone du Mas / la Lombardière à Davézieux et Entre Bièvre et Rhône pour la zone Jonchain / Champ Rolland à Salaise-sur-Sanne. A noter qu'Annonay Rhône Agglo a mené dans les années 2020 une étude pour la requalification de la zone commerciale et artisanale de Davézieux qui a permis d'élaborer une OAP spécifique pour cette zone dans le PLUiH.







Indicateur A2d. Voit-on des améliorations dans la qualité des zones commerciales (végétalisation, densification...).

Données utilisées pour l'indicateur A2d :

- BDD commerce du SMRR (2019,2025)

Ces dernières années, nous pouvons observer sur le territoire des Rives du Rhône une amélioration de la qualité des projets commerciaux sur les secteurs commerciaux de périphérie.

Evolution de la qualité des zones commerciales entre 2019 et 2025					
Zonages commerces de périphéries	Parking à étage (ha)	Parking perméable (ha)	Végétalisation (ha)	Photovoltaique (ha)	Cheminement piéton (m)
	` '	` '	` '	· ,	` '
2019	0.50	0.40	49.39	0.17	1776.57
2025	0.79	1.10	48.02	1.84	13115.39
Evolution entre 2019 et 2025	0.29	0.70	-1.37	1.67	11338.82

Détails pour chaque zone commerciale de périphérie identifiée dans le Scot :

Evolution de la qualité des zones commerciales entre 2019 et 2025						
Zonages commerces de périphéries	Parking à étage (ha)	Parking perméable (ha)	Végétalisation (ha)	Photovoltaique batiment (ha)	Photovoltaique parking (ha)	Cheminement piéton (m)
Anneyron La Plaine	0	0	0	0.11	0	0
Annonay Six Chemins	0	0	0	0	0	20.96
Beaurepaire D538	0	0	0	0	0	0
Chasse-Sud	0	0.17	0.42	0	0.05	873.91
Chateauneuf Sud	0	0	0	0	0	309.60
Chavanay Verlieu	0.29	0	0	0.16	0	111.06
Chonas RN7	0	0	0	0	0	314.97
Condrieu peripherique	0	0	0	0	0	215.21
Davezieux	0	0.53	-0.5	0.11	0.25	2294.47
Hauterives Sud	0	0	0	0	0	83.63
Laveyron - Saint-Vallier	0	0	0	0	0	72.29
Maclas peripherique	0	0	0	0	0	0
Parc du soleil	0	0	0	0.03	0.16	173.15
Pont-Eveque peripherique	0	0	0	0	0	0
Revel-Tourdan	0	0	-0.13	0.09	0	41.02
Saint-Barthelemy - Beaurepaire	0	0	0	0	0.09	390.01
Saint-Clair-du-Rhone Peripherique	0	0	0	0	0	498.64
Saint-Maurice Rhone-Vareze	0	0	0	0	0	125.13
Saint-Maurice Rhone-Vareze Auto	0	0	0	0.02	0	0
Saint-Rambert Leclerc	0	0	0	0.15	0	17.01
Saint-Rambert Lidl	0	0.0	0	0	0	109.53
Saint-Sorlin Epines Benites	0	0	0	0	0	165.14
Saint-Vallier Brassiere	0	0	0	0	0	422.34
Salaise Green 7	0	0	-0.68	0	0	117.33
Salaise Jonchain	0	0	-0.36	0	0.45	4299.67
Vienne Estressin	0	0	0	0	0	0
Vienne Malissol	0	0	0	0	0	573.01
Vienne Sud Auto	0	0	0	0	0	0
Vienne ZI de l'Isle	0	0	-0.12	0	0	0
Villette-de-Vienne Sud	0	0	0	0	0	110.74
Total	0.29	0.70	-1.37	0.67	1.01	11338.82



Globalement, sur la période 2019-2025 nous observons :

- De manière ponctuelle, la création d'un parking à étage (moins consommateur de foncier) par Leclerc sur la commune de Chavanay (+0,29 ha), comme cela a pu être fait il y a quelques années à Vienne.
- Une augmentation des surfaces de stationnement perméables permettant de lutter contre le risque de ruissellement. (+0,70 ha)
- Une baisse des surfaces végétalisées, qui s'explique principalement par l'implantation de nouveaux commerces sur des espaces non artificialisés (–1,37 ha). Attention, ce constat ne veut pas dire que les nouvelles opérations n'intègrent pas de nouvelles opérations de végétalisation au sein des projets de développement commerciaux.
- -Une augmentation de la présence de panneaux photovoltaïque, que ce soit sur les bâtiments ou bien sous formes d'ombrière sur les parkings. (+1.67 ha)
- -Une augmentation de la présence des cheminements piétons permettant un accès alternatif à la voiture à la zone ou bien permettant simplement de circuler au sein de celle-ci de manière plus sécuritaire (+11 338,82 m linéaires). Ce phénomène s'observe également sur des commerces existants.

En effet, plusieurs porteurs de projets se sont engagés dans une démarche de réalisation d'équipements commerciaux de meilleure qualité portant sur une meilleure intégration paysagère en étant plus respectueux de l'environnement.

Plusieurs améliorations ont pu être constatées :

- Une meilleure qualité d'intégration en matière d'architecture, de forme, d'aménagement et de végétalisation.
- Un stationnement plus économe en foncier et favorisant parfois le stationnement mutualisé tout en limitant l'artificialisation des sols et en maximisant la végétalisation et la perméabilisation des aires de stationnement.
- L'utilisation de procédés respectueux de l'environnement, favorisant les économies d'énergie ou le recours à des énergies renouvelables : toitures végétalisées, panneaux photovoltaïques, isolation.
- Les modes d'accès alternatifs à la voiture par des cheminements piétons aisés et accessibles à tous entre les magasins et ensembles commerciaux, ainsi que parfois depuis les arrêts de transports en commun.

Il est important de souligner que les améliorations mentionnées sont également observées sur des sites déjà existants. L'amélioration des cheminements piétons, la végétalisation ainsi que l'implantation de panneaux photovoltaïques sous forme d'ombrières ou sur le toit des bâtiments ont été constatées à plusieurs reprises. Ce constat révèle l'importance de la qualité des zones commerciales pour l'environnement, mais également pour le bien-être des utilisateurs. A noter que la réglementation nationale a participé à cette évolution au travers d'obligations réglementaires pour les enseignes commerciales.



Exemples de projets de qualité sur le territoire des Rives du Rhône (exemples non exhaustifs)



Pour le projet de Lidl sur la zone de Chasse-Sud, les différents aménagements : les panneaux photovoltaïques en toiture, les places de stationnement semi-perméables ainsi que la végétation et les cheminements piétons étaient déjà présents en 2019. C'est seulement en 2021 que les ombrières photovoltaïques présentes sur le parking ont fait leur apparition.





Pour le projet de Lidl et Feu Vert sur la zone de Davézieux, les différents aménagements : les panneaux photovoltaïques en toiture, les places de stationnement semi-perméables ainsi que la végétation et les cheminements piétons étaient déjà présents lors de la création du projet en 2019.

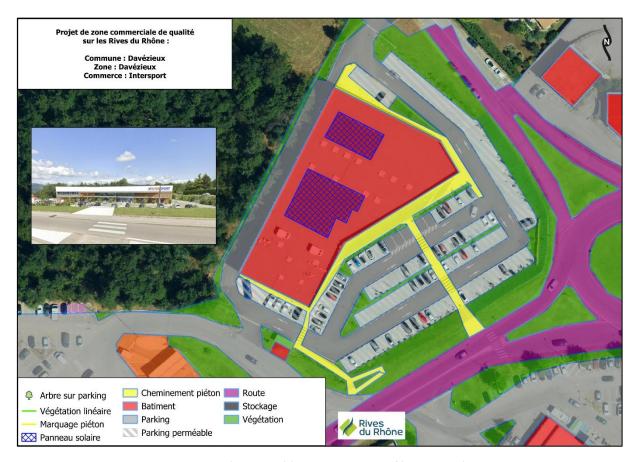


Pour le projet de Burger King sur la zone de Davézieux, seulement la végétation et une partie des cheminements piétons étaient présents lors de la création du projet en 2021. C'est en 2023 que les stationnements semi-perméables et la seconde partie des cheminements piétons sont apparus.





Pour le magasin Aldi de Saint-Maurice-l'Exil créé en 2001, un projet d'extension a eu lieu en 2019, ce qui a permis d'apporter des aménagements de qualité qui étaient auparavant inexistants : des panneaux photovoltaïques en toiture, de la végétation ainsi que des cheminements piétons.



Pour le magasin Intersport de Davézieux créé en 2022, les différents aménagements : les panneaux photovoltaïques en toiture, les places de stationnement semi-perméables ainsi que la végétation et les cheminements piétons étaient déjà présents lors de la livraison de ce projet.

Sur la période 2019-2025, nous constatons sur le territoire une évolution positive des projets commerciaux de périphérie marquée par une amélioration de l'intégration paysagère et une prise en compte accrue des enjeux environnementaux, notamment à travers des solutions plus favorables à l'environnement en matière de stationnement, d'énergies renouvelables et d'accès piéton. A noter que le SMRR et les EPCI/communes ont accompagné ces dernières années plusieurs projets commerciaux afin d'en améliorer la qualité paysagère et environnementale. S'il reste des marges d'amélioration, cela permet de sortir d'un aménagement historiquement pauvre (la « boîte à chaussure » au milieu de sa nappe de stationnement goudronnée) et de tendre vers des projets plus vertueux.



Indicateur A2e. Evolution des types d'activités dans les secteurs préférentiels de périphérie (mutation vers du commerce notamment).

Données utilisées pour l'indicateur A2e :

- BDD commerce du SMRR (2019,2025)

La base de données commerce du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, permet d'observer l'évolution des pratiques commerciales comme :

- La diversification de l'offre commerciale par catégorie de produits, types d'enseigne.
- Les types de commerces en vogue ou en retrait.
- Le développement ou disparition des commerces de moins de 400 m² de surface de plancher.
- L'dentification des « oublis » de demande d'avis au SMRR ou en CDAC.

Pour l'analyse de l'indicateur, l'évolution portera sur la période 2019-2025 et se concentre sur les zones périphériques définies dans le DAAC

Évolution des types d'activités commerciales dans les secteurs préférentiels de périphérie sur la période 2019-2025	Nombre de commerces en 2019	Nombre de commerces en 2025	Evolution du nombre de commerces sur la période 2019-2025 (en nb)	Evolution du nombre de commerces sur la période 2019-2025 (en %)
Alimentaire	86	90	4	4.7%
Cafe/Hotel/Restaurant	48	51	3	6.3%
Concessionnaire	17	20	3	17.6%
Culture/Loisirs	24	24	0	0.0%
Equipement de la maison	113	121	8	7.1%
Equipement de la personne	118	124	6	5.1%
Garage	29	33	4	13.8%
Loisirs	9	14	5	55.6%
Services commerciaux	93	107	14	15.1%
Vacant	30	48	18	60.0%
Total	567	632	65	11.5%

Globalement, sur la période 2019-2025, nous observons :

- 632 commerces en 2025 contre 567 en 2019 soit une hausse du nombre de 11,5 % représentant 65 commerces supplémentaires.
- Une apparition de nouveaux magasins, mais également un phénomène de division de locaux commerciaux en plusieurs cellules de plus petites tailles.
- Une vacance commerciale en augmentation, avec 18 locaux commerciaux vacants en plus entre 2019 et 2025, soit une hausse de 60 %. Cela ne représente toutefois qu'une vacance de 7,6 % à l'échelle des zones commerciales périphériques et une partie de ces cellules vacantes peuvent l'être en raison d'un déplacement récent d'une enseigne avant l'installation d'une nouvelle enseigne ou encore de cellules commerciales qui viennent d'être créées.
- Malgré la vacance, les différents types d'activités connaissent une croissance à l'échelle du territoire entre 2019 et 2025 puisque l'on n'observe pas de croissance négative dans les différents secteurs d'activités commerciales.



-Très peu de mutation de locaux non commerciaux (autres activités économiques : artisanat, industrie, ; autres activités non économiques : logement, bâtiment des services techniques municipaux,...) vers des activités de commerces (8) et également peu de mutation de locaux commerciaux vers d'autres secteurs d'activités (3).

Détails de l'évolution du nombre de commerce par types d'activités pour chaque zone commerciale de périphérie identifiée dans le Scot sur la période 2019-2025 :

Évolution des types d'activités commerciales dans les secteurs préférentiels de périphérie sur la période 2019-2025	Alimentaire	Cafe/Hotel/ Restaurant	Concessionnaire	Culture/ Loisirs	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Garage	Loisirs	Services commerciaux	Vacant	Total
Anneyron La Plaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Annonay Six Chemins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Beaurepaire D538	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	1	0
Chasse-Sud	-1	0	0	0	2	2	0	0	1	-1	3
Chateauneuf Sud	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Chavanay Verlieu	2	0	0	0	-1	0	1	0	0	0	2
Chonas RN7	1	-1	0	0	0	0	0	0	1	3	4
Condrieu peripherique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Davezieux	0	3	1	-2	6	-2	4	1	3	8	22
Hauterives Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Laveyron - Saint-Vallier	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	3
Maclas peripherique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parc du soleil	-1	-1	0	0	-1	2	0	0	0	0	-1
Pont-Eveque peripherique	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	-1
Revel-Tourdan	1	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	0
Saint-Barthelemy - Beaurepaire	0	-1	0	0	0	1	0	1	0	-1	0
Saint-Clair-du-Rhone Peripherique	0	1	0	0	-1	0	0	0	0	1	1
Saint-Maurice Rhone-Vareze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Maurice Rhone-Vareze Auto	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Saint-Rambert Leclerc	0	0	0	0	0	-1	0	1	0	1	1
Saint-Rambert Lidl	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Sorlin Epines Benites	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Saint-Vallier Brassiere	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-1	0
Salaise Green 7	1	2	0	1	-1	3	0	0	1	0	7
Salaise Jonchain	0	0	0	1	4	-2	-1	3	8	4	17
Vienne Estressin	1	-1	0	0	0	1	0	-1	1	0	1
Vienne Malissol	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vienne Sud Auto	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2
Vienne ZI de l'Isle	0	0	0	0	0	1	0	0	-1	0	0
Villette-de-Vienne Sud	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

De manière générale, les zones commerciales périphériques ne rencontrent pas d'importants changements par rapport à 2019 et on observe une stabilité de leur offre de commerces qui reste très diversifiée. Un focus sera fait dans la seconde partie de l'analyse pour présenter la répartition par type d'activités à l'échelle du SMRR en 2025.

Zoom sur la vacance commerciale :

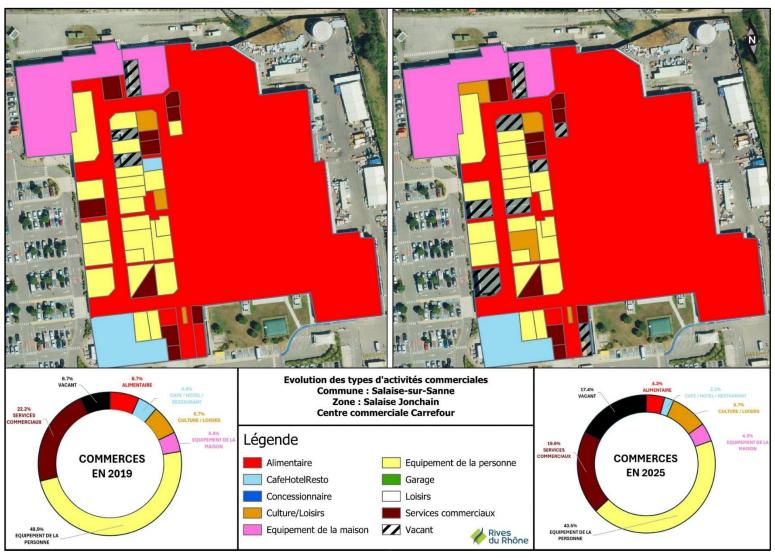
En 2025, nous recensons 48 locaux commerciaux vacants. À noter que nous observons une vacance importante au sein des galeries marchandes des hypermarchés du territoire, puisque 40 % des locaux commerciaux vacants se situent au sein de celles-ci.

Prenons deux exemples:

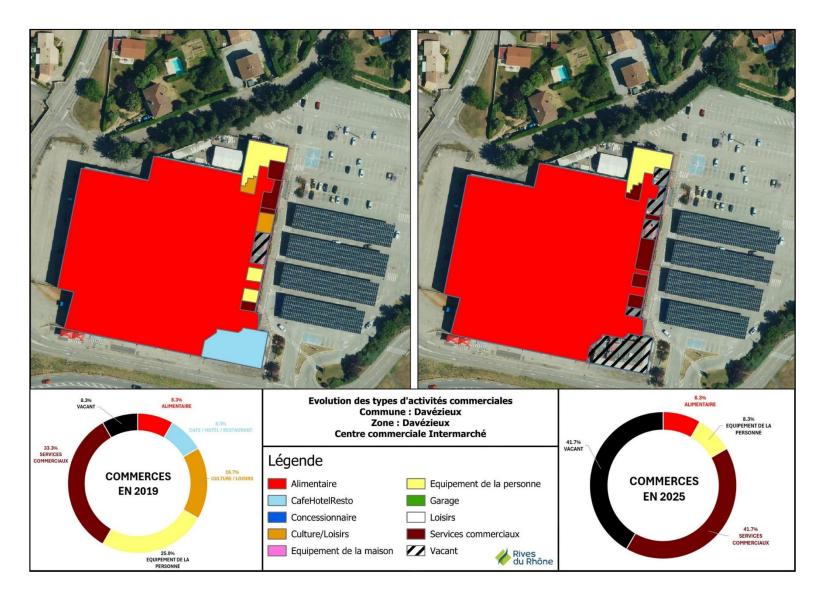
- Carrefour de Salaise-sur-Sanne : La vacance passe de 6.7 % en 2019 à 17,4 % en 2025, représentant 5 cellules commerciales vacantes supplémentaires.
- Intermarché (ex-Casino) de Davézieux : La vacance passe de 8.3 % en 2019 à 41.7 % en 2025, représentant 4 cellules commerciales vacantes supplémentaires.



Les galeries marchandes des hypermarchés semblent rencontrer des difficultés pour trouver de nouveaux commerces pour venir compléter leur offre commerciale et combler les cellules vides.







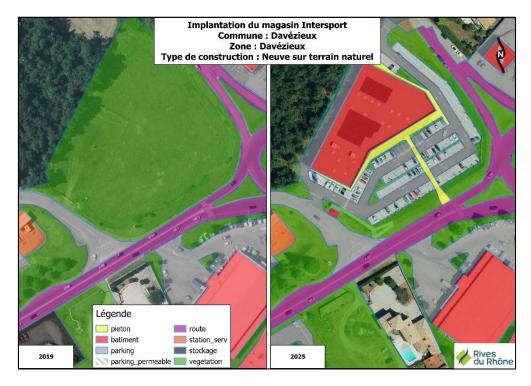


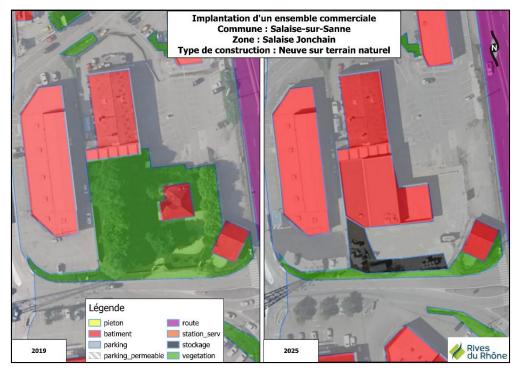
Plus localement, les zones ayant le plus évolué sont celles de :

- Davézieux (+22 dont 8 commerces vacants supplémentaires).
- Salaise Green 7 (+7 commerces).
- Salaise Jonchain (+17 dont 4 commerces vacants supplémentaires)

La fluctuation du nombre de commerces sur la période 2019-2025 se traduit globalement par quatre types de développement sur le territoire :

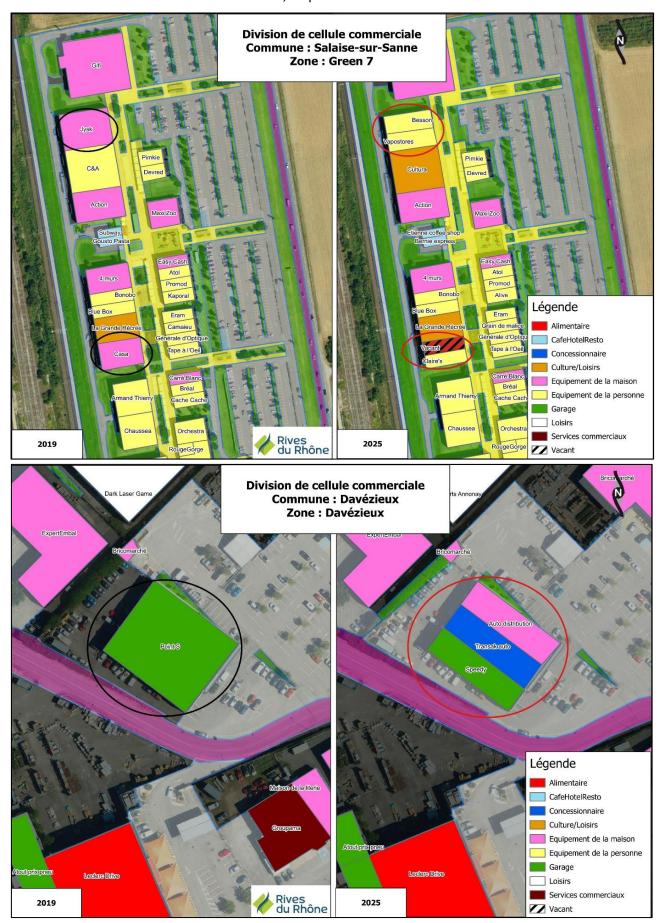
- La construction d'un nouveau commerce.







- La division de locaux commerciaux, en plusieurs cellules.





- La reconquête d'un local commercial vacant ou d'une friche

Friche sur la zone commerciale de Salaise-Jonchain, reprise par l'enseigne ARCADA





Friche sur la zone commerciale de Davézieux, reprise par l'enseigne CARGLASS





- La mutation vers un autre secteur d'activités

Sur la zone commerciale périphérique de Pont-Evêque, l'enseigne MDA électroménager a laissée place à une école de danse qui ne possède plus de vocation commerciale.

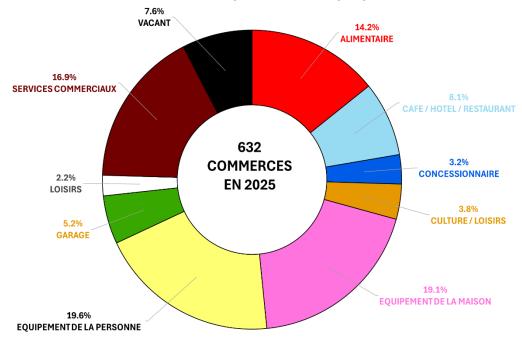




Syndicat Mixte des Rives du Rhône Page **50** sur **78**



Répartition des commerces par types d'activités au sein des secteurs préférentiels de périphérie



Les secteurs de l'équipement de la personne (habillement, cosmétiques, etc.) et de la maison (ameublement, outillage etc.) sont prédominants sur les zones commerciales de périphérie (19,6 % et 19,1 %).

Toutefois on note une diversification de l'offre commerciale dans les zones de périphérie assez marquée. Les services commerciaux sont aussi très largement représentés (16,9 %). Vient ensuite le secteur de l'alimentaire (14,2 %) notamment représenté par les hypermarchés et les supermarchés présents sur les zones commerciales de périphéries.

Les secteurs les moins représentés sur les zones commerciales de périphérie du territoire du SMRR sont les concessions automobiles (3.2 %), les commerces de culture et loisirs (espaces culturels, magasins de jouets etc. 3.8%) et les espaces de loisirs (bowling, salles de sports, escapes games etc. 2.2 %).

On observe une vacance de 7.6 % des locaux commerciaux sur les zones commerciales de périphéries du territoire des Rives du Rhône.

En conclusion, l'analyse de l'évolution commerciale entre 2019 et 2025 révèle une augmentation du nombre de commerces, malgré une vacance commerciale en légère hausse (de 5,3 % en 2019 à 7,6 % en 2025), particulièrement au sein des galeries marchandes des hypermarchés. Au sein de l'offre commerciale présente sur les zones périphériques, très peu de mutations ont pu être constatées, que ce soit des mutations vers d'autres secteurs d'activités ou vers du commerce notamment.



A3 : Assurer le maintien de l'agriculture et des agriculteurs à la fois pour le développement économique et pour l'entretien des espaces agro-naturels.

Indicateur A3a. Evolution des surfaces agricoles (global, par famille de culture) et identification des terres perdues ou gagnées par l'agriculture (pente, secteur, espaces stratégiques...).

Indicateur A3b. Evolution des profils d'âges des exploitants agricoles.

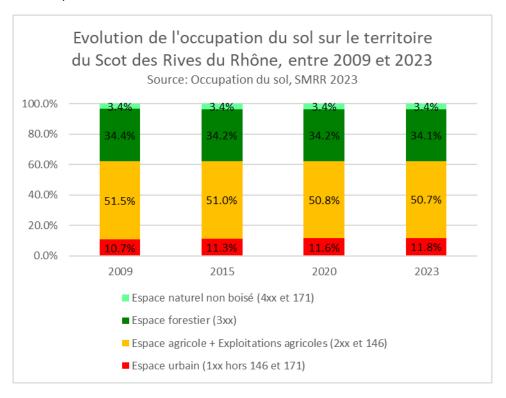
Indicateur A3c. Nombre d'outils type PAEN, ZAP... mis en place sur le territoire.

Indicateur A3a. Evolution des surfaces agricoles (global, par famille de culture) et identification des terres perdues ou gagnées par l'agriculture (pente, secteur, espaces stratégiques...).

Données utilisées pour l'indicateur A3a :

- Occupation du sol en 2009, 2015, 2020 et 2023 (BD OccSol, SMRR 2009, 2015, 2020, 2023)
- Modèle Numérique de Terrain, BD Alti de l'IGN

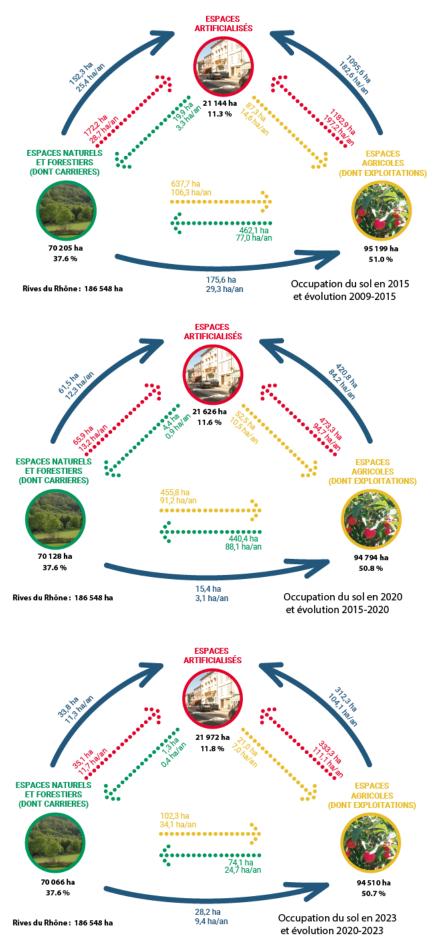
Evolution de l'occupation des sols entre 2009 et 2023 :



	2009-2015			2015-2020			2020-2023		
	Evolution de l'occupation du sol en Ha	Evolution de l'occupation du sol en Ha, en moy. par an	Evolution de l'occupation du sol en %	Evolution de l'occupation du sol en Ha	Evolution de l'occupation du sol en Ha, en moy. par an	Evolution de l'occupation du sol en %	Evolution de l'occupation du sol en Ha	Evolution de l'occupation du sol en Ha, en moy. par an	Evolution de l'occupation du sol en %
Espace urbain (1xx hors 146 et 171)	1248	208	6.3	482	96	2.3	346	115	1.6
Espace agricole + Exploitations agricoles (2xx et 146)	-920	-153	-1.0	-405	-81	-0.4	-284	-95	-0.3
Espace forestier (3xx)	-422	-70	-0.7	-109	-22	-0.2	-55	-18	-0.1
Espace naturel non boisé (4xx et 171)	94	16	1.5	32	6	0.5	-7	-2	-0.1

Evolution de l'occupation du sol depuis 2009 – Source : BD OccSol, SMRR, 2023







En 2023, les espaces agricoles représentent 50,7 % du SMRR contre 51 % en 2015 et 50,8 % en 2020.

Si la part des espaces agricoles diminue depuis les années 2000, le rythme ralenti ces dernières années. En effet, 153 ha par an d'espaces agricoles étaient perdus pour l'agriculture entre 2009 et 2015 contre 81 ha entre 2015 et 2020. Un chiffre en légère hausse entre 2020 et 2023 avec une perte de 95 ha par an.

Ainsi sur la période 2020 et 2023, 284 ha d'espaces agricoles ont été perdus :

- 407,4 ha d'espaces agricoles ont muté : 333,3 ha en espaces artificialisés et 74,1 ha en espaces naturels et forestiers.
- 123,3 ha ont été conquis par l'agriculture : 21,0 ha d'espaces artificialisés et environ 102,3 ha d'espaces naturels et forestiers.

Identification des terres perdues ou gagnés à l'agriculture :

- Environ la moitié des terres perdues par l'agriculture étaient précédemment des surfaces en herbe à caractère agricole (prairies et pâturages), ¼ de terres labourées et ¼ d'espaces ruraux non exploités.
- Près de 40% des terres gagnées par l'agriculture en 2023 l'ont été au profit de vignes, ¼ pour les surfaces en herbe à caractère agricole, 1/5 pour les terres labourées.

ZOOM sur 3 cultures spécifiques des Rives du Rhône :

- Les vergers et la vigne du fait de leur statut de cultures emblématiques des Rives du Rhône.
- Le maraîchage, du fait de son rôle prépondérant dans le développement des circuits courts et de la volonté des habitants de consommer de plus en plus des produits locaux et de saison.

Surfaces en ha:

	2009	2015	2020	2023
Espace agricole + Exploitations agricoles	96 119.6	95 199.1	94 793.8	94 509.6
Verger et petits fruits	5 913.0	5 662.4	5 349.7	5 189.5
Vigne	1 927.8	2 254.7	2 560.9	2 740.4
Maraîchage, serre	985.8	891.9	1 048.4	907.7

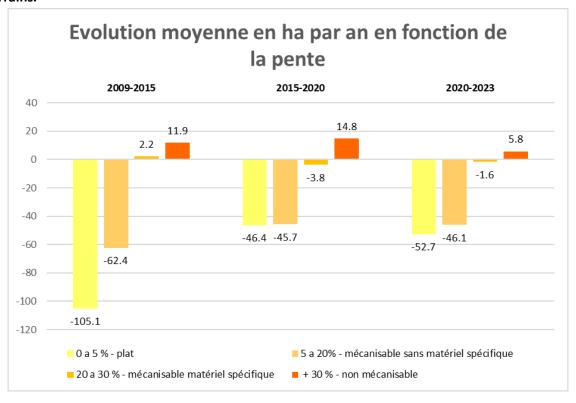
Evolution moyenne en ha par an :

	Espace agricole + Exploitations agricoles	Verger et petits fruits	Vigne	Maraîchage, serre
2009-2015	-153.4	-41.76	54.48	-15.65
2015-2020	-81.07	-62.55	61.24	31.31
2020-2023	-94.74	-53.39	59.83	-46.91

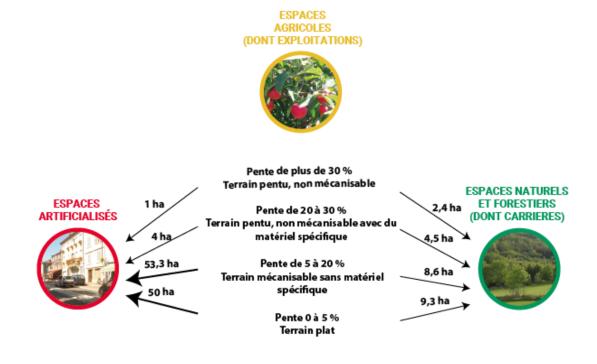
Evolution moyenne en ha par an en fonction de la pente :



Bilan annuel moyen en hectares des espaces agricoles gagnés et perdus en fonction de la pente des terrains.



Surface moyenne en ha par an des terres agricoles ayant perdu leur vocation entre 2020 et 2023.





Les grandes tendances :

Pour l'ensemble des espaces agricoles :

Alors qu'entre 1990 et 2000, environ 2/3 des espaces agricoles disparaissaient au profit des espaces naturels et forestiers, la tendance a évoluée et l'urbanisation est depuis principalement liée à l'urbanisation des sols.

Alors qu'entre 1990 et 2009, le bilan gain / perte entre les espaces agricoles et les espaces naturels et forestiers se faisait au profit de ces derniers, la tendance s'est inversée depuis 2009 et s'amplifie depuis 2015.

Entre 2015 et 2020, le fort ralentissement de l'enfrichement des espaces agricoles (transition vers des espaces naturels ou forestiers) et la baisse importante du rythme de l'artificialisation ont permis de s'approcher d'une stabilisation des surfaces agricoles à l'échelle des Rives du Rhône (perte de 81 ha/an d'espaces agricoles en moyenne sur cette période contre 153 ha/an entre 2009 et 2015).

Entre 2020 et 2023, nous constatons une légère hausse du rythme de consommation d'ENAF qui a entrainé une augmentation du rythme de disparition des surfaces agricoles (perte de 95 ha/an en moyenne sur cette période contre 81 ha/an entre 2015 et 2020).

Concernant les terrains agricoles perdant leur usage, on observe que ceux-ci concernent principalement les terrains plats ou à faible pente, soit les terrains mécanisables sans difficulté. Ces terrains sont aussi de fait les moins couteux à aménager pour de l'habitat ou de l'économie. A noter que sur la période 2015-2020, une croissance des terrains agricoles sur les zones à forte pente a été constatée, notamment pour la vigne. Cette tendance s'est ralentie depuis 2020.

En 2023, les espaces agricoles sont majoritaires sur 4 EPCI : Porte de DrômArdèche, Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération (majorité absolue) et le Pilat Rhodanien (majorité relative).

Pour 10 des secteurs définis dans le Scot, les espaces agricoles sont majoritaires : Agglomération Roussillon - Saint-Rambert-d'Albon, les Balmes viennoises, Bièvre Valloire, le massif du Pilat et la Côtière Rhodanienne, la Galaure, les piémonts de Bonnevaux, le plateau d'Annonay, la polarité intermédiaire de Beaurepaire (majorité absolue) et sur la Polarité intermédiaire de Condrieu - Saint-Clair (majorité relative).

Pour rappel, à l'échelle du SMRR, les espaces agricoles représentent 51% des surfaces.

Pour les vergers et petits fruits :

La disparition des vergers s'est poursuivie sur la période 2020-2023 à un rythme légèrement moins important que sur la période 2015-2020. Le recul de ce type de cultures s'effectue principalement au profit d'autres espaces agricoles représentant 95 % de ces espaces sur la période 2020-2023. Les terres labourées et les surfaces en herbes à caractère agricole représentent les ¾ de la consommation des espaces de vergers et petits fruits. Seul 4 % de ces espaces disparaissent au profit de l'artificialisation, ils disparaissent donc principalement au profit d'autres types de cultures.

Pour la vigne :

On observe une croissance rapide de la vigne sur le territoire depuis 2000, avec une accélération au fil des années. Entre 2020 et 2023, les surfaces de vigne ont augmenté d'environ 7 %.



Entre 2020 et 2023, la vigne a principalement été plantée sur les communes de la rive droite en bordure du Rhône. Ainsi plus de 2/3 des nouvelles vignes ont été plantées dans le secteur de la côtière rhodanienne défini dans le Scot.

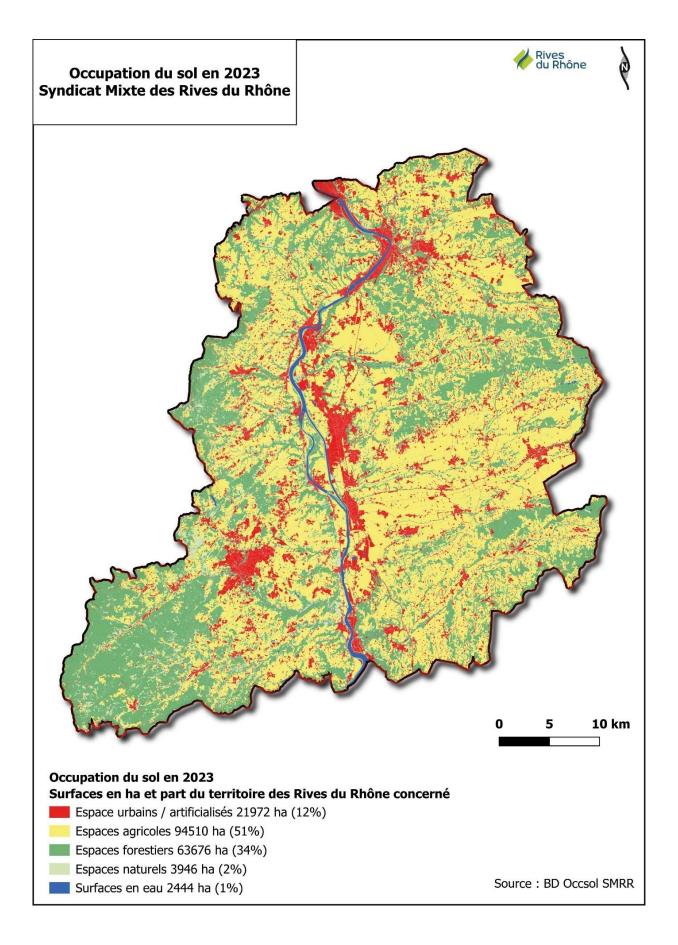
Les nouvelles vignes sont principalement plantées sur des terrains à forte pente (entre 2020 et 2023, la moitié de celles-ci ont été plantées sur des terrains avec plus de 30 % de pente) et sur les secteurs AOP viticole (entre 2020 et 2023, les ¾ des nouvelles vignes ont été plantées dans les parcelles classées en AOP viticole).

Ce fort développement de la vigne nécessitera d'être vigilant quant à son impact sur la biodiversité, les espaces naturels, mais aussi le maintien d'une agriculture diversifiée (le prix du terrain de vignes est plus élevé que celui d'autres cultures, ce qui peut amener une forte concurrence au détriment du maintien d'autres types de cultures).

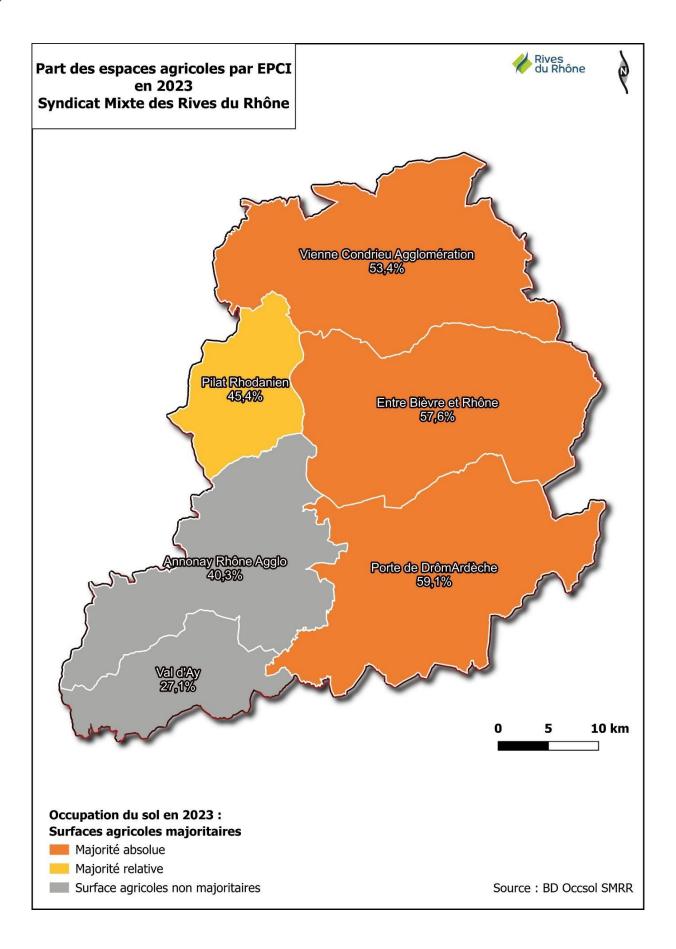
Pour les cultures sous serres et le maraîchage :

Après une hausse de ce type de cultures sur la période 2015-2020, nous constatons un recul de celuici notamment au profit des terres labourées représentant 90 % de ces espaces sur la période 2020-2023. Seul 2 % de ces espaces disparaissent au profit de l'artificialisation.

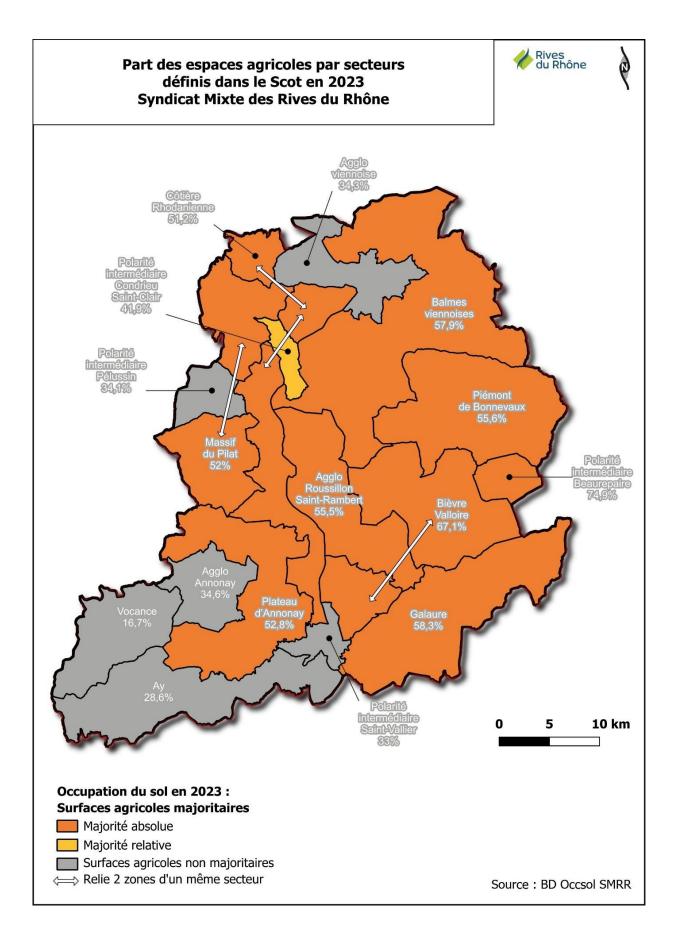




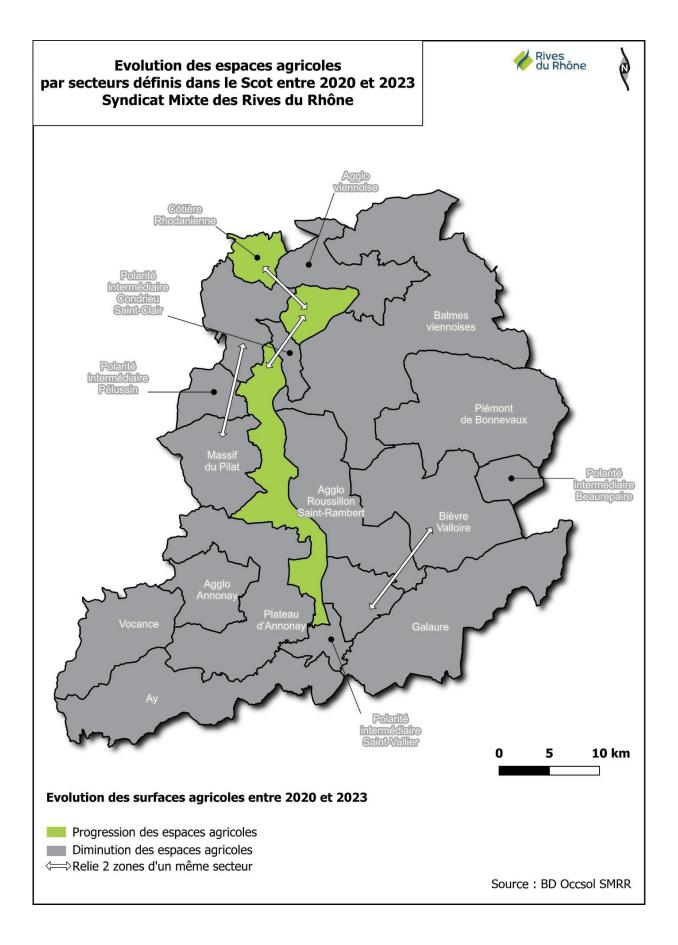














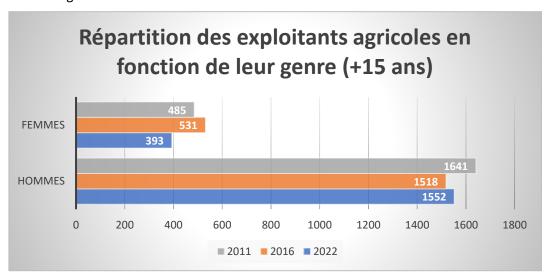
Indicateur A3b. Evolution des profils d'âges des exploitants agricoles.

Données utilisées pour l'indicateur A3b :

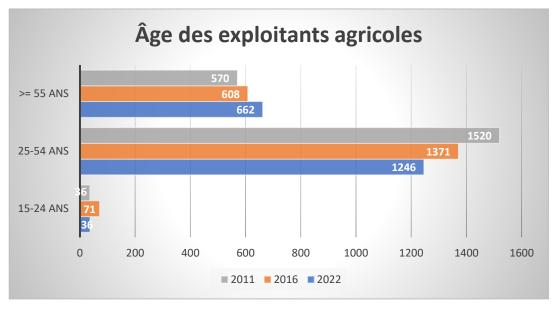
- INSEE Evolution et structure de la population 2022.

À L'ÉCHELLE DES RIVES DU RHÔNE :

En 2022, 1944 exploitants agricoles sont présents sur le territoire des Rives du Rhône. Parmi eux, un cinquième sont des femmes, une proportion en baisse comparée à 2016 où les femmes représentaient plus d'un quart des exploitants du territoire. Sur la période 2011-2022, la part des femmes au sein des exploitations agricoles a diminué de 19 %.



Corollaire de la baisse du nombre d'exploitations, la population des exploitants agricoles diminue entre 2011 et 2022 (-8,5%) et elle vieillit.



Entre 2011 et 2022, le nombre d'exploitants varie dans toutes les tranches d'âge hormis chez les jeunes de 15-24 ans pour lesquels nous observons une stabilité puisqu'il y a le même nombre d'exploitants en 2022 qu'il y avait en 2011. La tranche la plus impactée est celle des 25-54 ans où nous observons une diminution du nombre d'exploitants de l'ordre de -18 %. Au contraire, les seniors sont de plus en plus nombreux, avec une augmentation de +16 % pour les 55 ans ou plus.



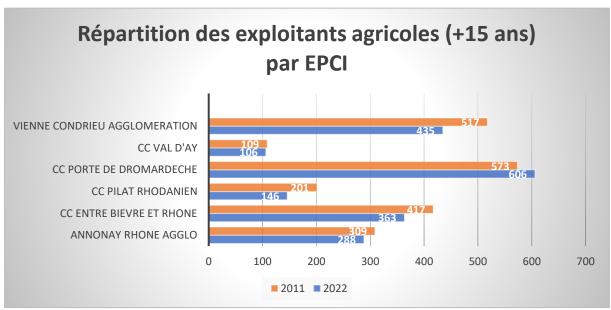
En 2022, les exploitants seniors de 55 ans ou plus, qui sont déjà ou pourront être concernés par l'ouverture des droits à la retraite dans la décennie à venir, représentent 34 % des effectifs, soit 7 points de plus qu'en 2011.

Parmi les exploitations dirigées par des seniors, la question de leur devenir est particulièrement pressante pour celles où travaillent au moins un exploitant ayant déjà dépassé 60 ans.

À l'échelle nationale, le recensement agricole 2020 confirme le fait que les exploitants sont moins nombreux et plus âgés. La moitié des exploitations recensées en 2020 en France métropolitaine sont dirigées par au moins un exploitant âgé de 55 ans ou plus. Dans ces dernières, un tiers des agriculteurs déclarent ne pas prévoir d'arrêt de leur activité prochainement et un quart envisagent une reprise, le plus souvent par un membre de la famille. Un tiers ne savent pas ce que va devenir leur exploitation dans les trois prochaines années.

À L'ECHELLE DES EPCI :





Le nombre d'exploitants agricoles diminue entre 2011 et 2022 (-8,5 %). En 2022, près des ¾ des exploitants agricoles sont répartis sur 3 EPCI : Porte de DrômArdèche (31 %), Vienne Condrieu Agglomération (22 %) et Entre Bièvre et Rhône (19 %), soit les EPCI qui concentrent le plus d'espaces agricoles à l'échelle des Rives du Rhône.

Le ¼ restant est partagé sur les 3 autres EPCI, Annonay Rhône Agglo (15 %), le Pilat Rhodanien (8 %) ainsi que le Val d'Ay (5 %), territoires sur lesquels la forêt et les espaces naturels sont majoritaires.

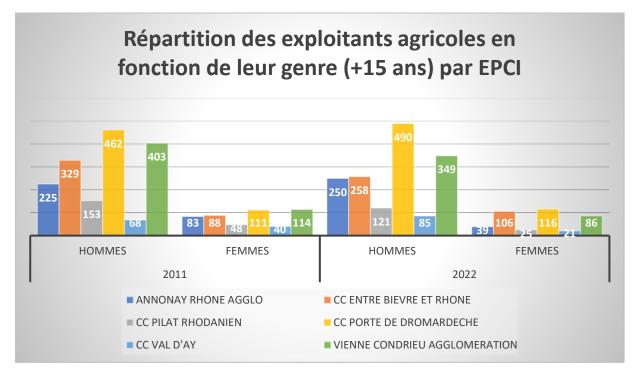
Il est important de noter que Porte de DrômArdèche est la seule intercommunalité qui connait une hausse de son nombre d'exploitants agricoles (+5,7 %) entre 2011 et 2022.

Le Pilat Rhodanien quant à lui connait une perte de son nombre d'exploitants agricoles plus importante que les autres EPCI en ayant perdu plus d'¼ de ses exploitants agricoles en 11 ans.

Si la tendance se poursuit, cela pourrait s'avérer problématique pour l'agriculture sur l'EPCI et accroitre certains problèmes : enfrichement des terres agricoles pouvant augmenter le risque incendie / feux de forêts, fermeture des paysages...



Sur la période 2011-2022, la diminution de -8,5 % de la population des exploitants agricoles se traduit de manière homogène avec la répartition suivante : avec les hommes (-4,2 %) et les femmes (-4,3 %).



Seul Porte de DrômArdèche a connu une légère augmentation du nombre d'exploitants agricoles (+5,7 %), que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Entre Bièvre et Rhône quant à elle a connu une légère augmentation de la population féminine au sein des exploitants agricoles. Bien que le nombre d'exploitants agricoles ait diminué sur Annonay Rhône Agglo et la communauté de communes du Val d'Ay, nous observons toutefois une légère augmentation de la population masculine au sein des exploitants agricoles.

Concernant l'âge des exploitants au sein des différents EPCI du territoire des Rives du Rhône.

Évolution des exploitants agricoles en fonction de leurs âges sur la période 2011-2022 :

	2011-2022				
EPCI	15-24 ans	25-54 ans	55 et plus		
ANNONAY RHONE AGGLO	17	-37	-1		
CC ENTRE BIEVRE ET RHONE	1	-40	-15		
CC PILAT RHODANIEN	-4	-36	-15		
CC PORTE DE DROMARDECHE	-12	-94	139		
CC VAL D'AY	0	-17	14		
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	-2	-51	-30		

Sur la période 2011-2022, nous constatons que l'ensemble des 6 EPCI sont majoritairement concernés par la diminution de la tranche intermédiaire, les 25-54 ans (-14 % pour Entre Bièvre et Rhône à -26 % pour le Pilat Rhodanien).

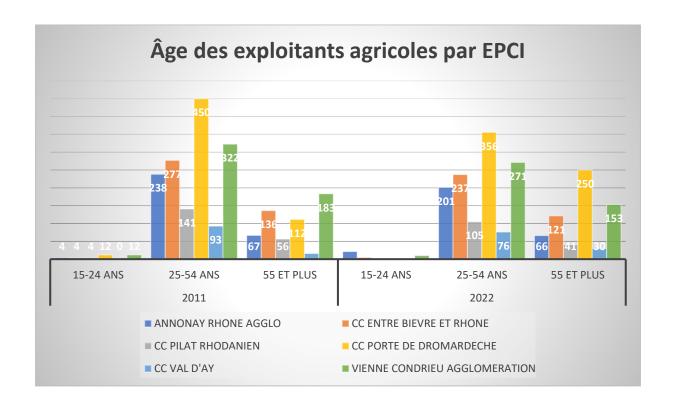
Nous retrouvons plus de nuances au sein de la tranche des jeunes exploitants, les 15-24 ans, puisque 3 EPCI sont concernés par une diminution du nombre d'exploitants (-17 % pour Vienne Condrieu Agglomération à -100 % pour Porte de DrômArdèche et le Pilat Rhodanien). Seules les intercommunalités d'Entre Bièvre et Rhône et d'Annonay Rhône Agglo ont accueilli plus de jeunes



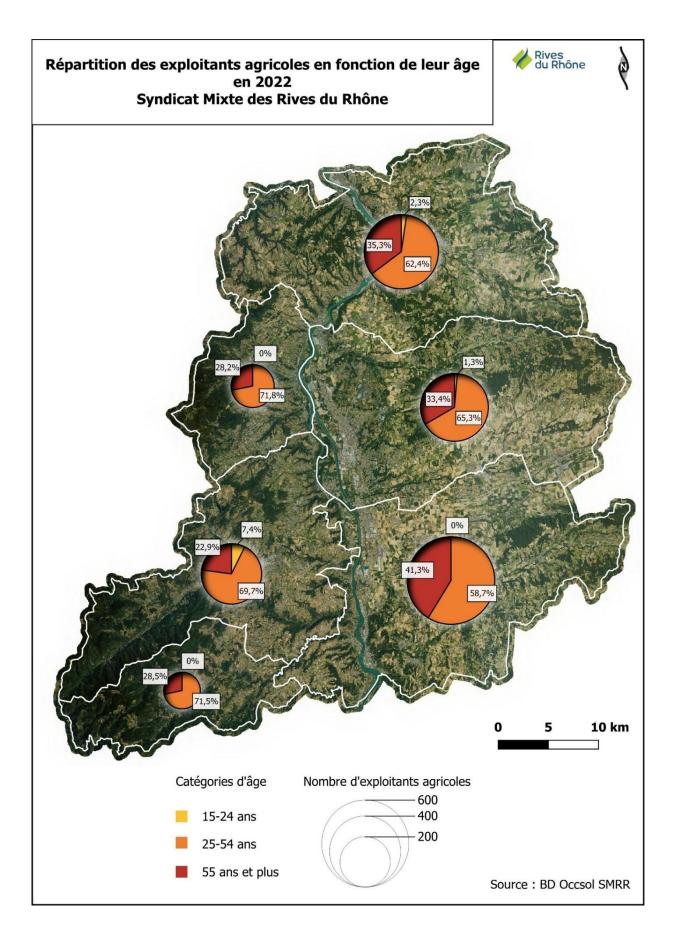
exploitants avec respectivement +21 % et +432 %. Toutefois, ces taux d'évolution sont à prendre avec précaution puisque les chiffres de départ étaient vraiment bas, il faut donc les confronter à l'évolution du nombre d'exploitants sur la période. Enfin, le Val d'Ay ne compte toujours pas d'exploitants dans cette tranche d'âge.

Enfin, au sein de la tranche des exploitants seniors de 55 ans ou plus : 4 EPCI sont concernés par une diminution du nombre d'exploitants (-1 % pour Annonay Rhône Agglomération à -27 % pour le Pilat Rhodanien). Les 2 communautés de communes de Porte de DrômArdèche et du Val d'Ay, quant à elles, ont toutes connu une augmentation du nombre d'exploitants seniors de 55 ans ou plus avec respectivement + 88 % et + 124 %. Encore une fois, ces taux d'évolution sont à pondérer par le nombre d'exploitants au sein de chaque classe.

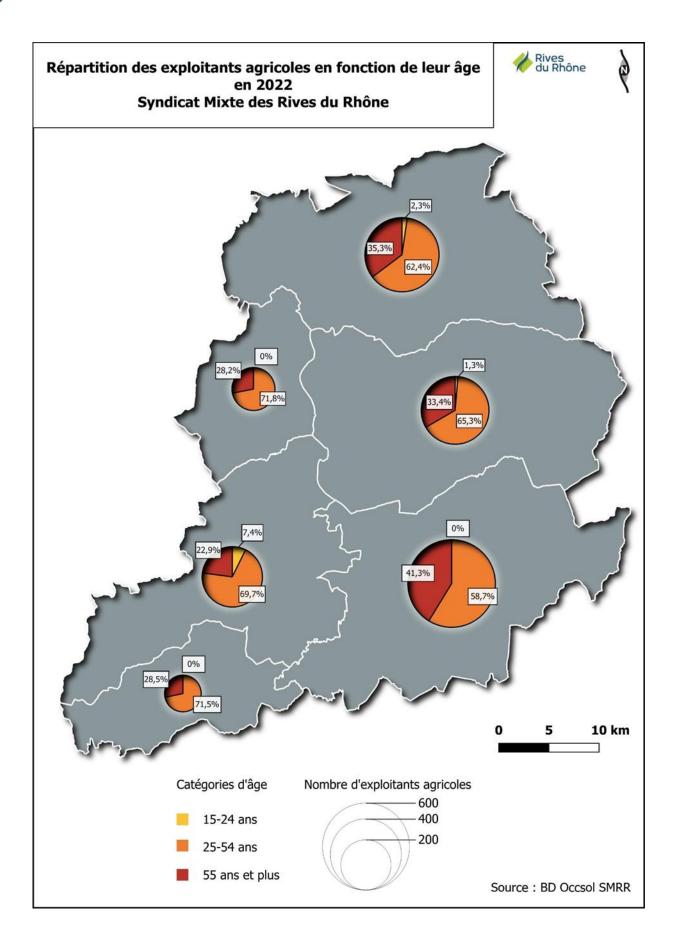
En 2022, les exploitants seniors représentent près de 34 % des effectifs sur le territoire des Rives du Rhône. Si on regarde à l'échelle de l'EPCI, cette répartition varie. Annonay Rhône Agglomération est celle qui comporte le moins d'exploitants seniors avec 23 %. Entre Bièvre et Rhône, le Pilat Rhodanien, le Val d'Ay ainsi que Vienne Condrieu Agglomération se trouvent quant à eux entre 28 % et 35 %. Seul Porte de DrômArdèche connait une part plus importante avec 41 %, supérieure à celle observée à l'échelle des Rives du Rhône.













Indicateur A3c. Nombre d'outils type PAEN, ZAP... mis en place sur le territoire.

Données utilisées pour l'indicateur A3c :

EPCI.

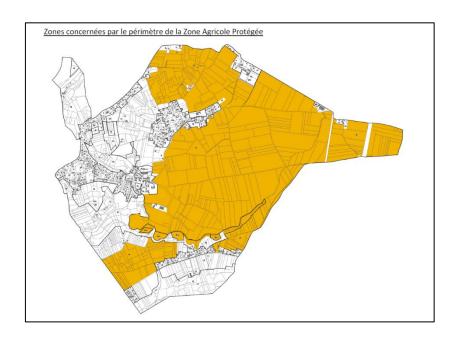
La Zone Agricole Protégée (ZAP) :

Créée par l'article 108 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, et codifiée à l'article L.112-2 du code rural et de la pêche maritime, les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ont pour objectif, par la création d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP), de soustraire à la pression urbaine et à la spéculation foncière les espaces agricoles les plus vulnérables. Peuvent être classées en ZAP les zones dont l'intérêt général est reconnu soit pour la qualité de leur production, soit pour leur situation géographique, soit pour leur qualité agronomique. Cette mesure de protection vise à garantir de manière pérenne la destination agricole des sols, permet d'accompagner sur le long terme les projets portés par les exploitations agricoles, assure la qualité de vie de la population locale et la qualité paysagère du territoire.

Un périmètre de **Zone Agricole Protégée** (ZAP) a été **approuvé** par arrêté préfectoral en date du 9 mars **2020** sur la commune de **Saint-Prim**.

Pour Saint-Prim, l'agriculture constitue un enjeu majeur dans le projet communal. Ainsi, la municipalité souhaite préserver cette activité et ces espaces agricoles face à la pression urbaine qui pourrait s'accentuer avec le projet de demi-échangeur sur la commune de Reventin-Vaugris notamment, ou sur les espaces en limite Sud-Ouest avec Saint Clair du Rhône sur le secteur de Glay. La qualité agronomique des terres, la présence de cultures à forte valeur ajoutée (arboriculture, maraîchage, etc.) ainsi que la mise en place envisagée d'un projet d'irrigation collective sur la Plaine de Chonas — Reventin Vaugris de l'Association Syndicale du Plateau de Louze et de Glay) qui porterait sur une partie du périmètre de la ZAP (et qui contribuerait à améliorer la valeur ajoutée des surfaces agricoles) suffisent à justifier la mise en place de la ZAP.

Les terrains concernés par la ZAP, sont classés en zone Agricole (A) et Naturelle (N) au PLU révisé (cf. carte ci-dessous en jaune). Ce sont donc les dispositions des zone A (dont An) et N du règlement écrit), qui s'appliquent à toute autorisation demandée à l'intérieur de ce périmètre.

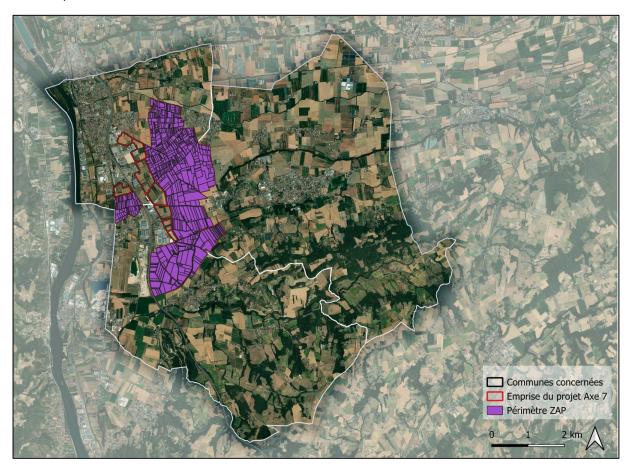




Projet en cours :

Le parc d'activités AXE 7, géré par la communauté de communes Porte de DrômArdèche, est en plein développement. Situé au cœur de la vallée du Rhône, à moins d'1 h de Lyon, sur les communes drômoises d'Albon, de Saint-Rambert-d'Albon et d'Anneyron, le parc d'activités AXE 7 est connecté aux principaux axes de transport, ce qui garantit un accès rapide aux marchés nationaux et européens.

Un projet de **zone agricole protégée**, destiné à affirmer l'absence d'une extension future de la ZAE AXE 7 sur les espaces agricoles stratégiques présents autour de celle-ci, a été arrêté en décembre 2024. Elle est portée par la **communauté de communes de Porte de DrômArdèche et les communes de St-Rambert d'Albon**, **Anneyron et Albon** qui se sont engagées, dans le cadre du contrat de projet partenarial d'aménagement pour Axe 7, à mettre en œuvre une ZAP autour du projet Axe 7. La chambre d'agriculture de la Drôme et la CDOA ainsi que l'INAO ont émis un avis favorable pour ce projet. Une enquête publique doit être réalisée, la procédure suit son cours et le projet de ZAP devrait être aboutir dans les prochains mois.





A4 : Renforcer l'offre touristique du territoire pour favoriser la diversification de l'offre économique du territoire.

Indicateur A4a. Evolution de la fréquentation des sites touristiques.

Indicateur A4b. Evolution de l'offre d'hébergements touristiques.

Indicateur A4c. Coopérations mises en place à l'échelle du territoire pour le tourisme.

Indicateur A4d. Développement du maillage des itinéraires doux à l'échelle du territoire et des services liés.

Indicateur A4a. Evolution de la fréquentation des sites touristiques.

Données utilisées pour l'indicateur A4a :

- EPCI et Office du tourisme du territoire.
- Diagnostic tourisme culture SMRR 2024.

Le territoire des Rives du Rhône compte plusieurs hauts lieux touristiques qui attirent un grand nombre de visiteurs chaque année en quête d'un tourisme plus vert ou encore axé sur le patrimoine culturel, gastronomique ou encore œnologique.

Nombre visiteurs annuel	2023	2024	Evol 2023-2024
Safari de Peaugres	383 000	410 000	7%
Palais idéal du facteur cheval	260 000	270 000	4%
Musée Gallo-romain	80 000	-	-
Théatre antique de Vienne	33 434	31 164	-7%
Musée de l'alambic	130 000	-	-
Via fluvia (Annonay, cyclistes)	37 000	38 200	3%
Via Rhôna (l'ile du beurre, cyclistes)	151 600	167 798	11%
Espace eaux vives St Pierre de Bœuf (entrées payantes)	40 000	40 000	0%
Wam Park Condrieu (entrées payantes)	45 913	-	-
Maison du parc - Pélussin	4 392	2 205	-50%

Le safari de Peaugres est l'un des sites touristiques majeur du SMRR, il s'étend sur 80 hectares et compte environ 900 animaux de 120 espèces différentes. Il a connu en 2024 un record de fréquentation avec 410 000 visiteurs accueillis contre 268 000 visiteurs en 2021 et 383 000 en 2023, soit une augmentation de 43% en termes de fréquentation annuelle entre 2021 et 2023. De plus, suite à la crise sanitaire de 2020, le safari de Peaugres a diversifié son offre et propose depuis 2021 des séjours insolites dans des cabanes perchées qui ont accueillis 15 131 hôtes en 2023.

Le Palais idéal du facteur Cheval situé sur la commune d'Hauterives est le 9ème site culturel en Auvergne Rhône Alpes en termes de fréquentation, il comptabilise en moyenne 260 000 visiteurs par an depuis 2022. En mai 2023, le site a enregistré une fréquentation record et affichait complet sur les week-ends de ponts avec plus de 30 000 visiteurs sur ce seul mois. Jusqu'en 2018 il comptait en moyenne 170 000 visiteurs par an soit une hausse de fréquentation de 53% entre 2018 et 2023.



La ville de Vienne située entre fleuve et collines, attire en moyenne 350 000 visiteurs chaque année. Les vestiges qui témoignent de son passé de cité romaine sont aujourd'hui des lieux touristiques emblématiques de la ville (le Temple d'Auguste et de Livie, le Théâtre antique, le site archéologique de Saint-Romain-en-Gal, etc.). En 2022, 53 200 croisiéristes ont fait escale à Vienne contre 56 500 en 2023 soit une évolution de + 6,2%. L'impact économique des croisières enregistré pour 2023 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération avoisine les 2,4 millions d'euros.

Le territoire du SMRR compte deux bases de loisirs localisées sur les communes de Saint-Pierre-de-Bœuf et Condrieu qui ont comptabilisées respectivement 45 000 (dont 16 000 sur juillet et aout) et 46 000 entrées payantes en 2023. Au global, ce sont en moyenne plus de 200 000 visiteurs par an sur chacune de ces deux bases de loisirs. Toutefois ces activités sont fortement météo-dépendantes et intrinsèquement liées à la qualité de l'eau. En 2024 la base nautique de Condrieu a connu 23 jours de fermeture pour cause de contamination aux cyanobactéries contre 5 jours de fermeture par an en moyenne les années précédentes.

L'Ardèche, réputée pour son tourisme vert, est traversée par la Via Fluvia, véloroute qui relie la Loire au Rhône avec ses 96km de pistes. 11 éco-compteurs ont été positionnés sur le tracé afin d'analyser la fréquentation des piétons et des cyclistes sur la Via Fluvia. A hauteur d'Annonay 48 950 piétons ont été enregistrés entre mai et septembre en 2022 contre 47 175 en 2023 soit une baisse de 4%. Concernant les cyclistes ils ont été 37 000 à avoir été enregistrés au niveau d'Annonay sur l'ensemble de l'année 2022 contre 38 200 en 2023, une fréquentation relativement stable (+ 3%) après une hausse de 23% entre 2021 et 2022.

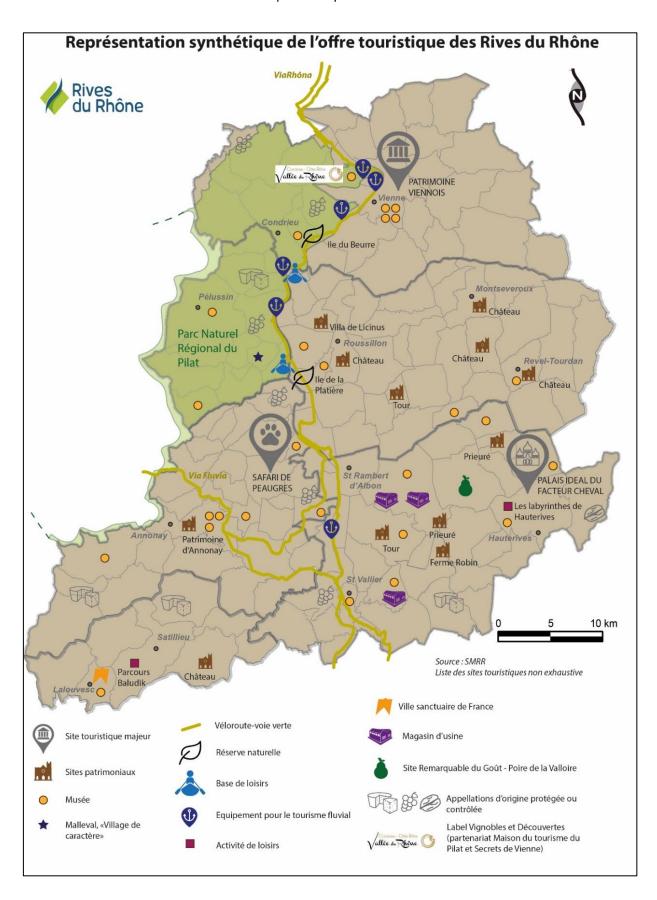
La ViaRhôna qui relie le lac Léman aux plages de la Méditerranée traverse le territoire du SMRR du Nord au Sud. Le tronçon entre Vienne et Sablons a recensé plus de 100 000 cyclistes en 2022 et c'est entre 20 000 et 50 000 cyclistes qui ont emprunté la ViaRhôna entre Sablons et Sarras. On observe une baisse de la fréquentation de 6% de la ViaRhôna sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération entre 2022 et 2023. Celle-ci peut s'expliquer principalement par les épisodes de canicules qui ont frappés le territoire et qui impactent fortement les activités en extérieur. C'est la première baisse de fréquentation constatée après une hausse constante entre 2019 et 2022 (+13% de fréquentation). On enregistre 167 798 passages de cyclistes à l'ile du beurre en 2024 (contre 151 600 passages en 2023) soit une augmentation de 11% entre 2023 et 2024. A Vérin dans le Pilat Rhodanien c'est 131 670 passages qui ont été enregistrés en 2024. Sur le territoire du Pilat Rhodanien entre la ViaRhôna et la Via Fluvia les deux véloroutes représentent 42 km de pistes pour 299 000 cyclistes cumulés en 2024. La réserve naturelle de l'ile de la Platière, zone Natura 2000 est aussi desservie par la ViaRhôna. Quatre sentiers de découverte sont ouverts au public depuis 2012, des évènements autour de la préservation de l'environnement, de la connaissance des diverses espèces présentes sont aussi organisés.

Le territoire des Rives du Rhône compte un nombre important de musées thématiques à l'image de celui de l'Alambic à Saint-Désirat qui accueille en moyenne 130 000 visiteurs chaque année. Au cœur de la distillerie Jean Gauthier fondée en 1968, l'exposition qui s'étend sur plus de 1 400m² affiche la plus grande collection d'Alambics de France.

Le SMRR compte plusieurs villages de caractère ou d'intérêt notable sur son territoire comme celui de Malleval dans le Pilat Rhodanien. En 2024, 540 personnes ont assisté à une visite guidée du village médiéval de Malleval. Au 1^{er} janvier 2020 le village de Lalouvesc membre de l'EPCI du Val d'Ay est devenu une des 19 « villes sanctuaires de France » au même titre que Chartres ou Brive la Gaillarde. Selon le recteur du sanctuaire Lalouvesc accueillait 50 000 pèlerins en 2019.



Cette analyse non exhaustive porte sur les sites touristiques majeurs du territoire des Rives du Rhône et tend au maximum à étudier les 6 EPCI qui le composent.





Indicateur A4b. Evolution de l'offre d'hébergements touristiques.

Données utilisées pour l'indicateur A4b :

- EPCI et Office du tourisme du territoire.
- Diagnostic tourisme culture SMRR 2024.

Le Scot des Rives du Rhône propose une offre d'hébergements riche et variée aux touristes désireux de découvrir son territoire.

Répart						
	Gîtes, chambres d'hôtes et meublé touristique (en nombre de lits)		Chambres d'hôtels	Emplacements de camping	TOTAL	Evolution 2015-2023
Vienne Condrieu	579	108	706	227	1620	-11%
Entre Bièvre et Rhône	497	239	279	1027	2042	24%
Pilat Rhodanien	417	152	16	240	825	3%
Annonay Rhône Agglo	738	218	318	123	1397	85%
Porte Drôme Ardèche	1325	343	172	1205	3045	39%
Val d'Ay	419	201	99	136	855	-
TOTAL	3975	1261	1590	2958	9784	36%
Evolution 2015-2023	102%	83%	-4%	-5%	36%	

Entre 2015 et 2023 on note une évolution nette de +36% du nombre d'hébergements tous types confondus à l'échelle des Rives du Rhône. Une augmentation qui s'explique par l'extension du territoire du Scot mais aussi par l'avènement des locations AirBnb qui se sont développées ces dernières années. Toutefois on observe le recul de certaines offres notamment pour les hébergements hôteliers (-5.8%) et les emplacements de camping (-7.5%). Il semblerait que la période de pandémie soit l'explication principale de cette baisse.

Les dynamiques sont différentes entre les EPCI : l'offre évolue de manière positive (à l'exception des emplacements de camping) pour Annonay Rhône Agglo (+ 85%), Porte de DrômArdèche (+ 39%) et Entre Bièvre et Rhône (+24%) alors que Vienne Condrieu Agglomération connait une baisse de son offre d'hébergements (-11%) — qui s'explique en partie par la fermeture du camping de Tupin-et-Semons en 2021 réouvert uniquement en 2024 — et que le Pilat Rhodanien a quant à lui une offre globale qui reste stable.

Au-delà de l'offre globale d'hébergement on observe une disparité des typologies d'hébergements entre les EPCI qui composent le Scot. En Porte de DrômArdèche et au Pilat Rhodanien, on a une forte proportion d'emplacements de camping qui représente un peu plus d'un tiers de l'offre global du Scot. Cependant l'offre d'hôtellerie est assez limitée sur ces territoires, seulement un dixième de l'offre global du Scot. Inversement, l'EPCI de Vienne Condrieu Agglomération, possède une offre d'hébergement hôtelier conséquente avec près de 700 chambres (soit 1 412 lits sur les 3 180 que comptent les Rives du Rhône), ce qui représente la moitié de l'offre globale sur ce type d'hébergement à l'échelle du Scot. Entre Bièvre et Rhône, le Val d'Ay ou encore le Pilat Rhodanien possèdent une offre d'hébergements bien plus équilibrée avec une représentation proportionnée entre les différents types d'hébergements présentés.

A l'échelle des Rives du Rhône on note une forte hausse de 102% de l'offre de gîtes, chambres d'hôtes et meublés touristiques entre 2015 et 2023 tandis que l'offre en termes d'emplacements de campings est en recul de 5%. Cette hausse s'explique d'une part par l'extension du périmètre du Scot et l'intégration du Val d'Ay dans celui-ci mais aussi par un boom de l'offre de gîtes, chambres d'hôtes et meublés touristiques sur l'EPCI de Porte de Drôme Ardèche (+ 157% entre 2015 et 2023). On retrouve



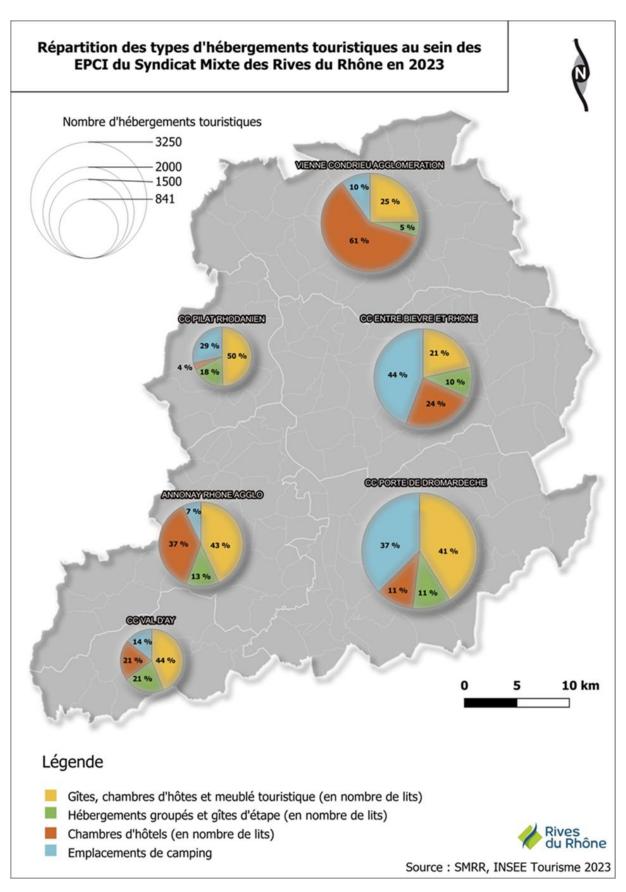
de nombreuses communes au sein de cet EPCI qui attirent beaucoup de touristes sur ce type de locations notamment : Hauterives, Albon, Anneyron, Beausemblant, Saint-Uze et Sarras.

Cela peut s'expliquer d'une part par la variété des attractions touristiques proposées et par leur position géographique et leur nature : Tour d'Albon, Via-Rhona, Palais Idéal, savoir-faire (Revol, Lafuma...), tourisme de plein air etc.

On note une baisse des plusieurs types d'hébergements à l'échelle du Scot. En 2023, le territoire des Rives du Rhône compte 1 590 chambres d'hôtels soit 3180 lits principalement localisés sur Vienne Condrieu Agglomération. Cette offre d'hébergements a baissé de 4% à l'échelle du SMRR entre 2015 et 2023 et de 12% sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Le nombre d'emplacements de camping est aussi en baisse entre 2015 et 2023 (- 5%) notamment sur le territoire de Porte de Drôme Ardèche qui observe une baisse de 9% de ce type d'hébergements.

En 2023, les AirBnb représentent 42% de l'offre globale d'hébergement de Vienne Condrieu Agglomération et 36% de l'offre globale du Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Cette proportion tendra à s'accentuer car le nombre de logements en AirBnb est en constante augmentation.







Indicateur A4c. Coopérations mises en place à l'échelle du territoire pour le tourisme.

Données utilisées pour l'indicateur A4c :

- EPCI et Office du tourisme du territoire.
- Diagnostic tourisme culture SMRR 2024.

Des liens existent entre les EPCI pour promouvoir le tourisme à l'échelle des Rives du Rhône. Cela passe notamment par la mutualisation du Val d'Ay et d'Annonay Rhône Agglo sur le volet touristique sous le nom « d'Ardèche Grand Air ». Une autre connexion majeure qui a émergé des entretiens des acteurs touristiques institutionnels du territoire est celle de l'axe de la rive droite du Rhône. Trois intercommunalités partagent plus particulièrement plusieurs projets de territoire communs : Annonay Rhône Agglo, le Pilat Rhodanien et Vienne Condrieu Agglomération. C'est un travail important de coopération qui va se construire entre ces OT pour faire vivre et développer au mieux ces projets de territoire qui partagent des volontés de mise en tourisme et d'attractivité communes. On peut citer notamment le label d'œnotourisme « Condrieu Côte-Rôtie » et le PNR du Pilat qui sont des projets clés pour la mise en tourisme de ces territoires et construit autour d'aménités paysagères communes : la présence de vignobles AOC et de biodiversité remarquable commune protégé par le PNR du Pilat. Ces projets permettent de mettre en commun des offres complémentaires sur des aspects majeurs d'une offre touristique : activités, produits, hébergement et restauration. Les OT vont jouer le rôle d'opérateur de voyage qui va agir sur l'ensemble de ces trois intercommunalités.

Les offices de tourisme peuvent s'appuyer sur des acteurs mobilisateurs comme la Région qui a mis en place un plan tourisme dont objectif principal est de faire de la région AURA la première région de tourisme durable d'Europe en mettant en place toute une variété de projets et en finançant des attractions touristiques clés. Les projets financés par la Région s'appliquent aussi au territoire des Rives du Rhône. Elle intensifie ses investissements pour financer des projets de développement d'activités touristiques de pleine nature et à l'échelle du ScoT le territoire de Porte de DromArdèche a été sélectionné. La Région a aussi mis en place une plateforme communautaire intitulée « partir ici » promouvant un tourisme plus responsable et plus authentique en Auvergne Rhône-Alpes. L'objectif ici est d'inciter le tourisme de proximité.

Les agences de développement touristique (ADT) sont des organismes dont le rôle principal est de promouvoir et de soutenir le développement du tourisme dans un département. Elles sont souvent sous la forme d'EPIC formés par les départements. Ce sont des interlocuteurs privilégiés des Offices de tourisme intercommunaux et les premiers acteurs institutionnels avec lesquels ils travaillent. Leurs champs de missions sont variés et existent pour enrichir l'offre touristique du territoire en venant en soutien aux différents acteurs touristiques du territoire. On peut prendre l'exemple d'Ardèche Tourisme, une ADT à l'origine de nombreuses actions pour les OT notamment en mettant en place une étude de clientèle touristique à l'échelle du département (14000 personnes interrogées) permettant ainsi de cibler très précisément les flux de clientèle et ce qu'ils recherchent durant leur séjour. Les ADT permettent aussi de mettre en lien des acteurs et leurs territoires respectifs pour partager leurs problématiques et mener des réflexions communes. Elles participent à la mise en réseau et au maillage territorial autour de la mise en tourisme du département.

Le PNR du Pilat est un autre acteur fédérateur du tourisme en établissant un lien entre de multiples territoires et acteurs et en assurant la promotion de toutes les intercommunalités de son périmètre.



Une des connexions les plus fortes qui existe sur le territoire des Rives du Rhône est celle qu'entretiennent les OT du sud du SMRR et plus précisément celles de Porte de Drôme Ardèche, Ardèche Grand Air (Annonay Rhône Agglo et Val d'Ay) et Arche Agglo.

Ces offices de tourisme partagent à la fois une clientèle commune (un public familial le plus souvent urbain et vivant à proximité) attiré par des attractions touristiques complémentaires et une typologie touristique similaire mais aussi des relations communes avec un acteur clé : l'Agence de Développement Touristique d'Ardèche. Deux facteurs qui entraînent des relations dynamiques et des actions communes toujours plus nombreuses.

On retrouve aussi une importante variété d'acteurs privés du tourisme principalement à l'échelle locale (communale et intercommunale) avec lesquels travaillent étroitement les OT intercommunaux : les prestataires de services liés au tourisme, les hébergeurs et les restaurateurs du territoire. Ces liens de partenariats entre les offices de tourisme et les acteurs privés du secteur enrichissent la destination touristique de l'OT en amenant de la visibilité et des services aux partenaires. En 2023 l'intercommunalité d'EBER a notamment établi un document à destination des hébergeurs et restaurateurs afin de promouvoir un partenariat en mettant en avant les atouts du territoire et les actions mises en place par l'office de tourisme. D'autres acteurs privés peuvent aussi fournir des outils aux OT notamment au travers de bases de données touristiques comme APIDAE (1ère base de données touristique en Auvergne Rhône Alpes) et FluxVisions (outil d'Orange permettant de suivre les flux de touristes sur le territoire en analysant leurs données géo-téléphoniques).

L'office de tourisme du Pilat a mené ces dernières années des assises du tourisme dans lesquelles il a réuni tous les acteurs touristiques du territoire parmi les 234 partenaires privées, les élus et les associations de citoyens. Pour promouvoir son territoire et en faire une destination de séjour des partenariats avec des Comités Sociaux et Économiques (CSE) ont été mis en place. L'objectif ici est d'attirer des familles et des groupes en séjour dans le Parc Naturel Régional (PNR). Le dernier partenariat en date est avec Michelin, avec près de 10 000 salariés pouvant accéder à ces offres préférentielles. L'office de tourisme du Pilat organise aussi des séjours tout compris pour les scolaires et les groupes extra-scolaires. Ces séjours incluent à la fois l'organisation des activités et la mise à disposition d'hébergements par l'OT. D'ailleurs, deux accompagnateurs de montagne travaillent à l'organisation de ces activités pédagogiques

Indicateur A4d. Développement du maillage des itinéraires doux à l'échelle du territoire et des services liés.

Données utilisées pour l'indicateur A4d :

- EPCI et Office du tourisme du territoire.
- Diagnostic tourisme culture SMRR 2024.

Les réseaux de mobilité douce tels que les pistes cyclables, sont en pleine expansion encouragés par la réussite des véloroutes comme la Via Fluvia et la ViaRhôna. De nombreuses portions sont créées à travers d'importants schémas de développement de déplacements doux. Un schéma de déplacement cyclable est en cours de développement au sein de l'EPCI d'Entre Bièvre et Rhône à la suite des travaux d'accessibilité en vélo du port de plaisance des Roches de Condrieu. Celui de Porte de DrômArdèche se met en place avec la création de pistes cyclables le long de la Vallée du Rhône.

La ViaRhôna est la troisième plus importante véloroute de France. Sa construction a débuté en 2005, avec pour but de réunir dans le projet les 3 régions Provence-Alpes-Côte D'azur, Auvergne Rhône Alpes et Occitanie en créant une véloroute allant du Lac Léman à la Méditerranée en longeant le Rhône. La



ViaRhôna est pilotée par un comité d'itinéraire, composé d'acteurs institutionnels multiscalaire : les 3 régions, les départements, les communes, l'Europe et la CNR. Cette véloroute est longue de près de 815 kilomètres et composée de 3 tronçons, dont celui de Lyon-Avignon de près de 250 kilomètres.

Il y a près de 2.8 millions d'utilisateurs chaque année dont 12% en séjour (340 000 touristes) et 7% en itinérance (200 000 itinérants) avec près de 43 millions de retombées économiques. C'est un moyen d'attirer des touristes et notamment des itinérants sur l'axe fluvial des Rives du Rhône mais aussi de les attirer au coeur des EPCI dans une optique de slow tourisme. On retrouve de nombreuses aires de services et de repos tout le long de cet axe ainsi qu'un atout naturel central de la ViaRhôna : l'île du Beurre ou encore la future liaison avec la Via Fluvia.

La ViaRhôna est confrontée aux problématiques communes de notre territoire à l'image des questions d'adaptation aux changements climatiques, d'intermodalité (la liaison avec les gares TER (TER+ViaRhôna), du transport fluvial (les canotiers)), d'accessibilité ou encore de financement (mise en place de budget).

La Via Fluvia est une nouvelle véloroute ayant pour but de relier la Loire au Rhône, de Lavoûte sur Loire (à proximité du Puy en Velay) à Serrières et Andance (faisant le lien avec la Via Rhôna). Le projet est né en 2013 et la voie est encore en construction notamment au niveau de la portion entre Annonay et Serrières. Cette véloroute permet de mettre en avant la beauté des espaces naturels et boisés traversés en passant notamment par le Parc Naturel Régional du Pilat. L'animation autour de cette voie est déjà conséquente notamment par le biais d'une fête de la véloroute qui a lieu chaque année et la réalisation de brochures pédagogiques et touristique. Ici, sa portée est principalement touristique et non utilitaire.

Au-delà de la ViaRhôna et de la Via Fluvia principalement empruntées à des fins de loisirs ou de tourisme, Vienne Condrieu Agglomération a mis en place depuis 2010 une politique cyclable assez volontariste qui passe aujourd'hui par l'établissement d'un schéma directeur vélo 2024-2035. 45 kilomètres d'aménagements cyclables ont été réalisés en 2019 sur ce territoire, principalement le long d'un axe Nord-Sud en lien avec la ViaRhôna, mais aussi par l'installation de plus de 450 arceaux en rive gauche, l'aménagement en voie verte de la passerelle de Sainte-Colombe, le développement d'un service de location de vélos auprès des particuliers et via les entreprises et la création de 175 places de stationnement sécurisées et individuelles dans le centre-ville de Vienne, via des consignes en rez-de-chaussée d'immeubles, ou grâce à des box individuels sur le domaine public. Le territoire propose également une offre touristique de location de vélos, disponibles à l'Office du Tourisme Cap'vélo.

Les départements jouent aussi un rôle majeur dans la politique de développement des itinéraires doux. Le département du Rhône a comme créé trois boucles cyclotouristes sur le secteur du Pilat Rhodanien (« Autour du Mont Monnet », « La route de la Rigotte » et « Les balcons du Pilat Rhodanien »). Le département de l'Isère s'est quant à lui doté d'un schéma cyclable en 2003. Cette programmation présente des boucles sur le territoire, au Nord et au Sud en rive gauche (Vienne, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Eyzin-Pinet, Jardin, Les-Côtes-d'Arey en direction de Roussillon).

Annonay Rhône Agglo est en cours d'élaboration de son schéma des mobilités et l'intercommunalité de Porte de DrômArdèche en cours de réalisation de son schéma cyclable.